

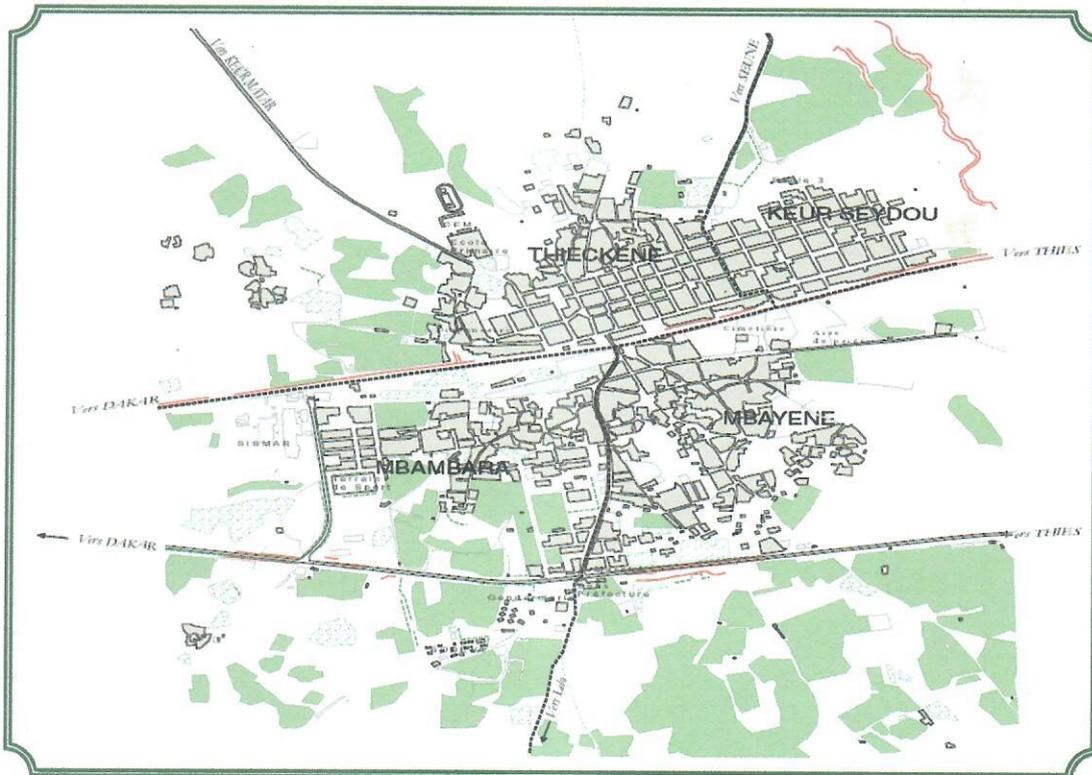
REPUBLIQUE DU SENEGAL

REGION DE THIES
DEPARTEMENT DE THIES

COMMUNE DE POUT

7017
2124

Projet de création d'un pôle de développement agricole



POUT AGROPOLE

| LOCALISATION | DESCRIPTION SOMMAIRE | |
|----------------------|----------------------|---|
| FORET DE KAGNE | ZONE EST - NORD -EST | 500 HA (2500 X 2000) |
| | ZONE-EST - SUD-EST | 500 HA (2500 X 2000) |
| | AVANTAGE 1 | Terre de qualité disponible en quantité |
| | AVANTAGE 2 | Conflits fonciers Néant |

PROMOTEUR : *COMMUNE DE POUT*

République du Sénégal
Région de Thiès
Département
Commune de Pout

Le Maire de la Commune de Pout

A
Monsieur le Préfet du Département
Représentant de l'Etat

Messieurs les Conseillers
Municipaux de la Commune de
Pout

Objet : Présentation du Projet POUT AGROPOLE

Messieurs,

Comme vous le savez, notre mission dans la **décentralisation**, dans la gestion du **pouvoir local** devrais-je dire avec le deuxième niveau de **transfert de compétences**, nous oblige aujourd'hui à jouer un rôle **déterminant** depuis **l'identification, la conception et l'exécution** des politiques de **développement à la base**.

Dans la **formulation** de ces politiques, nos **objectifs** doivent être, la **satisfaction** à tous les niveaux des besoins des **populations locales** qui nous ont élus. Pour cela, il nous faut **accélérer le mouvement de la marche de la décentralisation**.

Dans cette perspective, nous devons élaborer des schémas de développement audacieux pour **sortir nos populations de la pauvreté** et leur proposer **un cadre de vie en rapport avec leurs attentes**.

La **Commune de Pout** que j'ai le privilège de diriger a une **tradition séculaire** de production et de commercialisation de fruits et légumes. Cette **particularité** de notre collectivité locale bien connue dans tout le pays, nous nous devons de la renforcer en imprimant à notre ville, **un caractère, une vision bien claire et nette** par un choix de politique de **développement réfléchi, cohérent** tenant compte de **nos spécificités** et en rapport avec **les objectifs** macro-économiques du gouvernement qui fait un pari de taille dans la promotion du secteur agricole, surtout **l'agriculture irriguée**.

J'estime qu'avec ce **programme**, Pout participera effectivement à la politique d'**auto-suffisance alimentaire**, à l'**équilibre de la balance commerciale** du pays par l'**exportation** et augmentera considérablement le **niveau de vie** des Poutoises et Poutois avec une production d'environ cinquante mille (50.000) tonnes de légumes par an.

Récemment, **Monsieur le Président de la République**, ne disait-il pas que l'agriculture et l'élevage sont les deux mamelles du développement de l'Europe.

Fort de cette affirmation et de la déclaration de politique générale du gouvernement, présentée par Monsieur le Premier Ministre lors de son passage à l'Assemblée Nationale le 20 Juillet 2000, j'ai décidé de soumettre en toute confiance à vos aimables et honorables attentions, le projet POUT AGROPOLE qui se veut un défi réaliste et réalisable, qui permettra à notre jeune Commune de disposer d'un cadre d'évolution en rapport avec ses connaissances et sa position géographique et stratégique.

Vous n'ignorez certainement pas que la ville de Pout se positionne admirablement bien dans un environnement qui polarise environ **quatre millions de consommateurs** avec un accès désenclavé de jour comme de nuit en toute saison. **Cette opportunité stratégique, cette proximité avec le marché par la grâce de Dieu**, offre à notre cité des avantages considérables qui sont des facteurs de **viabilité** dans ce secteur de production, de commercialisation et de transformation des fruits et légumes **que nous savons choisi de faire émerger**.

En définitive, c'est pour favoriser toutes les chances de réussite de ce projet programme qui sera largement enrichi par vos **suggestions pour une mouture finale**, que je vous sou mets le résumé de l'étude et vous demande **d'en faire, un projet prioritaire**, de demander à Monsieur le Président de la République :

- De déclasser et d'affecter à la Commune de Pout 1.000 ha de terre dans la zone de **Kagne** (forêt classée) pour les besoins de **Pout Agropole**
- D'appuyer le financement de ce projet par la mise à disposition d'une subvention d'environ 20% du coût tout en participant à la définition des modalités de financement et d'exécution,
- De transférer le CETAD à la Commune comme centre de formation,
- D'accorder toutes les autorisations nécessaires à la mise en forme de Pout-Agropole,
- D'accorder à POUT AGROPOLE, un statut particulier dont les contours seront définis dans le cadre d'une convention Etat-Commune de Pout où le rôle de chaque partie sera clairement définie,
- D'aider par tous les moyens la Commune à trouver auprès de ses partenaires les financements nécessaires ;

- En second lieu, **autoriser le Maire** à rechercher par tous les moyens légaux le financement nécessaire à la réalisation de ce projet soit au niveau des bailleurs partenaires de l'Etat, des collectivités locales de la coopération décentralisée, des bailleurs publics comme privés,

- A impliquer le C.D.D et le C.R.D et convoquer éventuellement un forum sur POUT AGROPOLE et si nécessaire, monter un panel de bailleurs pour la prise en charge de cet objectif dans la transparence totale des procédures de recherche et d'exécution qui n'exclut pas éventuellement l'adoption d'un manuel de procédures à mettre en œuvre entre partenaires.

- Désigner un **architecte conseil** chargé des études d'infrastructure et de mise en forme d'une maquette de présentation du projet (Tanor DIENG Municipalité services)

- Rechercher auprès du Ministère de l'agriculture, le détachement d'un **ingénieur agronome** spécialisé en horticulture chargé des orientations de production et des facteurs de production, conformément aux exigences du marché.

En somme, la réalisation de POUT AGROPOLE, constituera à coup sûr, une réponse stratégique pérenne aux problèmes de sous emplois de jeunes, à l'analphabétisme, à la drogue, renforcera la position des femmes et aidera à mieux combattre la pauvreté des populations en leur permettant de disposer d'un cadre d'émancipation.

Il s'agira aussi avec cet outil de prouver une fois de plus la **vitalité et la pertinence** de la **décentralisation** qui doit maintenant, **se prendre en charge objectivement avec une nouvelle vision** qui devra rompre avec les **méthodes archaïques** de la **conception** et de la **gestion municipale** aux **budgets jamais recouverts à fortiori réalisés**, en passant par des **fonds de concours** et de **dotations insuffisants et inadaptés** aux **réalités urbaines** à l'ère de la **mondialisation**.

EN RESUME, IL S'AGIT AVEC POUT AGROPOLE DE CREER, UNE ECONOMIE LOCALE.

Je vous remercie de votre attention

Le Maire
Salif GUEYE



République du Sénégal
Région de Thiès
Département de Thiès
Commune de Pout

Pout le 10 novembre 2000

Le Maire de la Commune de Pout

Objet : demande de déclassement
de 1.000 ha pour affectation
à la Commune de Pout

A
Monsieur Abdoulaye WADE
Président de la République du
Sénégal.
Présidence de la République
Avenue Roume Dakar

Monsieur le Président de la République,

Suite à la délibération du Conseil Municipal de la Commune de Pout N° 003 – 2000 en date du 09 Novembre 2000, approuvée le 19 décembre 2000 par Monsieur le Préfet de Thiès, Représentant de l'Etat, je viens par la présente au nom de la population de Pout, solliciter auprès de votre haute bienveillance, le **déclassement de 1.000 ha** de terre de la forêt classée de Pout, **pour l'affecter à la dite Commune :**

Forêt classée de Thiès arrêté de classement 1943 du 28 Août 1934 superficie 11.600 Ha.

Forêt classée Pout arrêté de classement n° 1700 du 17 juillet 1933 superficie 4.842,5 Ha.

Total des deux forêts classées 16.442,5 Ha. La demande porte sur 6,08 % de la superficie.

La zone que je sollicite, répartie sur les deux côtés de la nationale Dakat-Thiès, devra conformément à la politique de votre gouvernement, abriter un important projet de création d'un Pole de développement agricole (Pout Agropole), d'un coût de six milliards cinq cent millions (6.500.000.000) pour une estimation de production d'environ **cinquante mille tonnes (50.000 t)** de légumes par an, avec en perspective, l'introduction de l'élevage et de l'arboriculture à partir de la troisième (3^{ème}) année .

La mise en valeur de la zone sollicitée sera ainsi répartie :

| | | |
|--|-------------------------------|----------------|
| 1. Superficie habitable | 1 ha/famille X 100 familles = | 100 hectares |
| 2. Superficie cultivable | 5 ha/famille X 100 familles = | 500 hectares |
| 3. Superficie infrastructures (écoles, poste de santé, lieu de cultes etc) | | 50 hectares |
| 4. Marché d'intérêt National Produits Agricoles | | 50 hectares |
| 5. Zone Industrielle Agricole | | 100 hectares |
| 6. Aménagement Forestière/an | | 200 hectares |
| soit un total de : | | 1.000 hectares |

Monsieur le Président de la République, à travers la réalisation de cet important Projet qui va structurer toute l'économie locale de Pout, et même, je peux dire une partie de la région, vous disposerez à une heure de Dakar d'un cadre qui justifie avec éloquence, la justesse de votre option pour le développement d'une agriculture irriguée capable de jouer un rôle prépondérant pour l'avenir de ce pays.

Dans l'attente d'une suite favorable, et vous en remerciant d'avance, je vous prie de croire
Monsieur le Président de la République, en l'assurance de mes sentiments très respectueux.



Pout le 10 Novembre 2000

Le Maire de la Commune de Pout

A Maître Abdoulaye WADE
Président de la République du Sénégal
Présidence de la République
Dakar

**Objet : Requête de financement
du projet Pout-Agropole**

Monsieur le Président de la République,

Les décideurs locaux se voient aujourd'hui conférés de nouvelles responsabilités qui consistent entre autres à promouvoir le développement local de leur terroir.

Ces compétences que nous assumons maintenant par la volonté de l'Etat, nous placent dans une position très sensible dans la mesure où ces acquis décisionnels constituent, un enjeu de taille dans ces moments de raréfaction des ressources, accompagnés d'une dégradation des conditions de vie des populations qui fait apparaître une pauvreté rampante.

Dans un tel contexte, **la gestion du Pouvoir local est un défi** que nous devons relever. Pour cela, il nous faut faire preuve d'un engagement sans faille pour mettre en place des stratégies de développement opérationnelles qui peuvent apporter les réponses souhaitées. Cela dépendra en grande partie de notre engagement à jouer effectivement le rôle qui est le nôtre, de notre aptitude à faire preuve de capacités d'innovation pouvant convaincre nos interlocuteurs quant à nos possibilités à construire à partir de nos spécificités, une économie locale solide à même de satisfaire les besoins locaux.

Requête :

Fort de vos engagements, **Monsieur le Président de la République**, de construire une croissance soutenue par l'agriculture, de la déclaration de politique générales de Monsieur le Premier Ministre le **20 juillet 2000** à l'Assemblée Nationale, vu les dispositions de la loi sur la décentralisation, notamment au niveau des dispositions générales de la loi n° 96.06 du **22 mars 1996** au chapitre premier **article n°3** qui stipule que : les collectivités locales ont pour mission la conception, la programmation et la mise en œuvre des actions de développement économique, éducatif, social et culturel, je viens en ma qualité de Maire de la Commune de Pout, sur autorisation

du Conseil Municipal de ladite Commune par délibération n° 003-2000 du 9 novembre 2000, approuvée sans changement le 19 décembre 2000 par Monsieur le Préfet du Département de Thiès, représentant de l'Etat, solliciter conjointement, le financement de 20% du coût du Projet Pout-Agropole soit un milliard trois cent millions de francs (1.300.000.000 F), l'attribution de 1.000 Ha de terres dans la zone ciblée et l'appui technique de votre Gouvernement.

Cette sollicitation dont les contours seront mieux précisés dans le cadre d'une audience qu'il vous plairait de m'accorder, me permettra de placer définitivement le Projet Pout-Agropole en orbite pour sa réalisation effective.

Dans l'attente d'une suite, et vous en remerciant d'avance, je vous prie de croire, Monsieur le Président de la République, en l'assurance de mes sentiments très respectueux.



Pout, le 10 novembre 2000

Le Maire de la Commune de Pout

A Monsieur Abdoulaye Wade
Président de la République du Sénégal
Présidence de la République
Avenue Roume Dakar

Objet : Demande d'appui pour la création
de **POUT AGROPOLE**

Monsieur le Président,

Durant la campagne électorale de *février 2000*, j'ai suivi avec un intérêt tout particulier, vos positions pour une véritable politique de développement agricole au Sénégal.

A ce niveau, je peux vous confirmer que nos idées convergent fortement car, je suis de ceux qui pensent que seul le développement de l'agriculture en général et plus particulièrement l'agriculture irriguée pourra permettre à notre pays d'entrer dans le club très sélectif des pays émergents. C'est la raison pour laquelle, après votre arrivée à la magistrature suprême de ce pays et le discours de politique générale de **Monsieur le Premier ministre**, le *20 Juillet 2000* à l'Assemblée Nationale, j'ai décidé en toute confiance de vous proposer ce projet de réalisation d'un **pole de développement agricole** de ma commune dans la forêt mythique de *Kagne* que vous connaissez certainement : (*forêt classée*)

Profitant de la présentation de **POUT AGROPOLE**, je voudrais si vous me le permettez **Monsieur le président de la république**, vous demander de reconsidérer le site du projet d'implantation du marché d'intérêt National de Diamniadio.

Je pense à mon humble avis que les arguments qui ont été avancés pour justifier le site sont plutôt politiques que techniques.

En effet, installer cet outil dans la région de Dakar équivaldrait à vider la décentralisation de son contenu.

Comme vous le savez, **Monsieur le Président de la République**, le marché National de l'emploi se trouve à Dakar avec plus de **90 % des infrastructures industrielles du pays**, de presque toute l'administration, sans compter l'informel qui ne peut se développer qu'à Dakar à cause de sa démographie et son niveau de vie par rapport au reste du pays. Je n'oublie pas aussi le marché central de poisson toujours à Dakar.

Si à tout cela, **Monsieur le Président de la République**, s'ajoute le marché d'intérêt National, alors toutes les activités économiques du pays vont se concentrer sur **3 % de territoire national dans la région de Dakar** de ce fait, toute la politique de développement local et de renforcement des spécificités locales perdra immédiatement sa substance.

Monsieur le Président de la République, pour ce projet, son implantation à Diamniadio serait un coup dur pour ma collectivité locale, celle de Pout qui en a la vocation depuis toujours et aujourd'hui, la réalisation de Pout agropole que les populations de Pout appellent de tous leurs vœux avec une estimation de production d'environ **50.000 tonnes de fruits et légumes** va de pair avec cet infrastructure qui sera le prolongement naturel de **POUT AGROPOLE** sur l'axe Dakar Thiés-St louis-Mauritanie ce pays qui est importateur net de fruits et légumes, Dakar-Thiés-Touba, Dakar-Thiés-Gossas-Kaolock-Tamba-Mali, pour vous dire encore qu'a ce niveau pout se situe admirablement sur une position géographique stratégique avec possibilité d'éclatement dans la sous région. La zone d'implantation est aussi, traversée par les chemins de fer.

Monsieur le Président de la République, nos vaillantes femmes et cette jeunesse poutoise ardente prêtes à relever les défis du nouveau millénaire dans le travail sont à votre écoute.

Notre commune a une vocation séculaire de production et de commercialisation des fruits et légumes, à ce titre elle compte sur votre compréhension pour réaliser ce projet de création de **POUT AGROPOLE** et de l'implantation du marché d'intérêt national dans le même site.

Dans l'espoir d'obtenir votre appui total et vous en remerciant d'avance,

Je vous prie de croire **Monsieur le Président de la République**, en l'assurance de mes sentiments respectueux.

Pièces jointes :

- Délibération Conseil Municipal (01)
- Copie dossier Projet (01)



Pout le 10 Novembre 2000

Le Maire de la Commune de Pout

A Maître Abdoulaye WADE
Président de la République du Sénégal
Présidence de la République
Dakar

Objet : Information

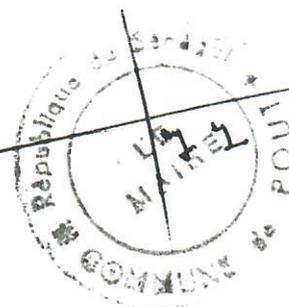
Monsieur le Président de la République,

Connaissant votre disponibilité à l'égard des initiatives allant dans le sens du développement à la base, surtout lorsqu'elles viennent des décideurs locaux, je me permets, monsieur le Président de la République, d'anticiper sur le processus pour vous transmettre le projet Pout-Agropole afin que vous en preniez connaissance en attendant le document final.

Le Projet, tel qu'il vous est envoyé, n'a pas encore terminé son parcours (élaboration, maquette, C.D.D, C.R.D, etc). Cependant, les informations contenues dans l'étude vous permettront d'intégrer la vision que je propose de construire pour faire émerger une économie locale à partir de l'agriculture, (secteur Primaire), proposition qui va structurer toutes les autres composantes économiques de Pout (secteur Secondaire par la création d'une zone Industrielle Agricole et le Secteur Tertiaire) avec une réelle implication des femmes dans la distribution à grande échelle, la promotion du crédit par la création de Mutuelles d'épargne et de crédit etc.

En attendant de vous envoyer la version définitive de ce Projet Programme qui, j'en suis certain, vous donnera entière satisfaction parce que vous êtes l'inspirateur à distance, je vous prie de croire, Monsieur le Président de la République, en l'assurance de mes sentiments très respectueux.

Le Maire



OBJECTIF DU PROJET : CREATION D'UN POLE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

Par la création d'une zone de production Agricole : **AGROPOLE DE POUT**

Produire : 50.000 tonnes de produits maraîchers par an

Promouvoir l'entreprise privée agricole

Localisation de site d'exploitation et de culture :

Forêt de Kagne à l'est vers THIES

Promoteur du projet **Commune de Pout** (Maître d'ouvrage) :

représentée par **M. Salif GUEYE, Maire.**

Partenaires techniques et financiers 1

Présidence de la République

Primature

Ministère des Finances

Ministère du Plan

Ministère de l'Agriculture

Ministère de l'Hydraulique

Ministère de l'Intérieur

Ministère de la Décentralisation

Ministère de l'Environnement

Ministère du Commerce

Ministère de la Solidarité Nationale

Partenaires techniques et financiers 2

FAO

République de Chine (Taiwan)

Coopération Japonaise

USAID

Coopération Française

Coopération Allemande

Coopération Canadienne

Coopération Suisse

Coopération Belge

Coopération décentralisée (Nord - Sud)

ONG

Bailleurs de fonds (Publics - Privés,

Nord - Sud)

- Responsable de l'exécution du projet : **COMMUNE DE POUT**

Assistée du Gouvernement du Sénégal.

- Coût du Projet :

6.500.000.000 francs CFA

65.000.000 francs Français

10.000.000 \$ U.S.

- Source de financement : Commune de Pout, Gouvernement du Sénégal, Partenaires au Développement (entre autres Banque Mondiale, B.E.I)

RESUME DU PROJET

REFERENCE :

– *Secteur d'intervention :*

Agriculture irriguée

– *Localisation du projet :*

A l'Est de la Commune , Zone de KAGNE

– *Bénéficiaire du projet :*

Commune de Pout

– *Objectifs généraux du projet :*

1. Création Agropole de Pout sur 500 ha + 500 ha = 1000 ha.
 2. Surface à cultiver 500 ha
 3. Nombres d'exploitant 100 familles (promouvoir l'entreprise familiale privée), population approximative 1.000 personnes.
 4. Emploi saisonniers (4 personnes /ha x 500ha x 3 récoltes = 6.000
 5. superficie habitable 1ha par famille soit 100ha.
*Surface cultivable par famille 5 ha = 500 ha
 6. Infrastructures d'accueils 50 ha (écoles, lieux de culte, conservation froid, centre de conditionnement, Poste de santé, Terrains sports et Loisirs etc...)
 7. Reforestation 200 ha.
 8. Fonçage de 20 forages équipés et construction de 6 châteaux d'eau.
 9. Construction de 100 logements moyens standing à 8 millions unité.
 10. Création d'un pépinière de 2.000.000 plantes soit 20.000 plantes/famille.
 11. Favoriser la mécanisation de la production.
 12. Créer un cadre propice au développement de la P.M.E. et P.M.I. de transformation (zone industriel pour la transformation agricole Z.I.T.A) sur 100 ha
 13. Demander le transfert du marché d'intérêt nationale agricole dans la zone de l'agropole 50 ha.
 14. Favoriser l'exportation des productions de l'agropole et l'autosuffisance alimentaire
- *Coût approximatif du projet :*
6.500.000.000 francs CFA

Sources de Financement :

Recherche de financement et Répartition

| | |
|----------------------------|--------|
| ✓ Gouvernement du Sénégal | 20% |
| ✓ Partenaires Afrique. | 40% |
| ✓ Partenaire hors Afrique | 40% |
| ✓ Taux d'intérêt | 5%/an |
| ✓ Durée de remboursement | 10 ans |
| ✓ Diffère de remboursement | 1 an |

Partenaires locaux :

Conseil Régional

Agence Régionale de Développement

Comité Départemental de Développement

Comité Régionale de Développement

O.N.G de la Région

Industries Chimiques du Sénégal

Ecole Nationale Supérieur d'Agriculture de Thiès

Service Régional, Départemental et local des eaux et forêts

Service Régional de l'Hydraulique

Ecole Supérieur Polytechnique de Thiés

Ecole des Cadres ruraux de Bambey.

ISRA : Institut Sénégalais de Recherche Agricole

CDH : Centre de Développement Horticole

PRESENTATION DE LA ZONE D'EXECUTION DU PROJET.

La ville de Pout qui se trouve dans la région de Thiès à une cinquantaine de km de Dakar et 20 km de la capitale régionale Thiès est très célèbre à travers tout le Sénégal à cause de la qualité de ses produits agricoles fruits et légumes de toute sortes et en toute saison. Elle dispose d'un réseau électrique et hydraulique acceptable.

La commune de Pout qui est positionnée sur l'axe Dakar Thiès, est traversée par la nationale Dakar St-Louis, les chemins de fer, à 1 heure de Dakar la capitale du Sénégal donc du port et de l'aéroport et à 15 minutes de Thiès, capitale régionale et 20 minutes de la station Saly des Hôtels, la Commune de Pout est accessible de jour comme de nuit et est totalement désenclavée.

Cette position privilégiée par rapport aux deux centres urbains les plus important du pays Dakar et Thiès soit un marché d'environ 4 millions (4.000.000) de consommateurs confère à la commune de Pout un atout non négligeable pour la réussite de ce projet. (Région de Thiès 1.200.000; Dakar 3.000.000 de consommateurs).

Erigé en Commune en 1990 suivant le Décret n° 90 1135 du 08 octobre 1990 sur une superficie de seulement 990 km². La commune de Pout qui compte maintenant une population d'environ 27.000 habitants chiffre Ministère de l'Intérieur, vit une situation de quasi étouffement au point que les autorités municipales ont par délibération du Conseil Municipal, demandée l'extension de la Commune qui est ceinturée de tous les côtés par la communauté rurale de Keur Mousseu sauf à l'Est sur la direction Thiès.

La commune peut s'extentionner dans cette direction parce que donnant sur la forêt classée de Kagne qui est la propriété de l'Etat.

Cette zone qui est aussi célèbre a cause de son homonyme Kagne est connue presque de tous les sénégalais, est une forêt classée sans faune qui peut être aménagée en une agropole test.

Les terres de la zone sont de bonnes qualités . les études techniques ne manqueront pas de la prouver, elles sont disponibles à souhait et ne peuvent faire l'objet d'aucun conflit entre collectivités locales. Son déclassement sur seulement 1.000 ha ne peut représenter qu'environ 10% des terres de la zone et le volet reboisement qui est intégré à ce présent projet de création de POUT AGROPOLE permettra, une meilleur gestion des terres de la forêt classée en rapport avec les services des eaux et forêts.

La création d'un pôle de développement agricole qui débouchera sur la création de Pout Agropole, traduira en acte concrètement l'une des grandes orientations de la politique de Monsieur

le Président de la République, le Président Maître Abdoulaye WADE, en matière de Développement Agricole, préoccupations qui ont été déjà reprises et ainsi confirmées par Monsieur le 1^{er} Ministre lors de son passage à l'assemblée Nationale pour sa Déclaration de Politique Générale le 20.07.2000.

Il faut aussi noter que la zone dispose d'une nappe phréatique abondante et que le prétexte de l'alimentation en eau potable de Dakar, ne peut servir d'argument sérieux en regard des habitants du terroir, pour empêcher le Développement économique de la zone par le fonçage de 20 forages d'un débit minimum de 80 m³/heure/forage soit 12.800 m³ jour. Il est possible de ramener ce niveau de consommation à 10.000 m³ avec un système d'irrigation performant.

Le site retenu est aussi traversé par les chemins de fer ce qui signifie qu'une gare ferroviaire devra être aménagée pour faciliter l'écoulement, des productions de l'agropole dans la sous-région à partir du Mali vers le Burkina et la Côte-d'Ivoire.

ENVIRONNEMENT DE LA COMMUNE

La Commune de Pout, polarise tous les trente cinq (35) villages de la Communauté Rurale de Keur Moussa sans exception, il s'agit entre autres de Keur Moussa chef lieu même du siège de la Communauté Rurale qui donne aussi son nom à l'arrondissement qui concerne deux autres Communautés Rurales celle de Fandène et de Diender.

Touly, Khodaba, soune, Ndiakhatt, Sagnafil, Khinine, Palal, Gappe, Lelo, Léne, pour ne citer que quelques uns de ces villages de la Communauté Rurale et de trois autres villages de la Communauté Rurale de Diender Yadé, Keur Matar et Mbissao.

Tous ces villages trouvent dans la Commune leur centre d'intérêt principal et partagent avec la ville les infrastructures publiques telles que, les écoles primaire, secondaire, dispensaire, maternité, activités sportives, le marché hebdomadaire, le marché central d'approvisionnement et le secteur de commerce de vente de fruits et légumes très développés dans la ville sur la nationale Dakar-Thiès. Il faut citer aussi qu'une importante population de la ville de Thiès s'approvisionne à Pout pour les fruits, ce qui explique qu'en clair, la zone d'influence de la Commune de Pout est très vaste parce qu'elle s'étend immédiatement dans les trois Collectivités Locales Rurales de l'arrondissement et intéresse une partie de la ville de Thiès et tout le transport passagers national sur l'axes Dakar-St-Louis-Diourbel etc...

LES SECTEURS D'ACTIVITES DANS LA VILLE

Les secteurs d'activités de la ville de Pout osons le dire sont à l'image de la plupart des Communes du Sénégal pas bien développés, ni mieux organisés qu'ailleurs du fait simplement qu'il

y a pas de locomotive structurant capable de drainer toutes les autres composantes de l'économie locale dans son sillage.

C'est ce que propose aujourd'hui POUT AGROPOLE qui se veut un cadre de proposition d'un développement à la base réel par la création d'un pôle de développement avec un soubassement solide capable d'être le point d'ancrage à partir duquel il sera possible de propulser l'économie locale.

LE SECTEUR PRIMAIRE DANS LA COLLECTIVITE

Difficilement évaluable du fait d'un manque notoire de statistique locale, il regroupe les activités qui dérivent de l'exploitation du milieu naturel, de production de matières premières. C'est à ce niveau que se situent toutes nos chances de réussir le pari de notre développement local parce que, nous disposons d'assez suffisamment de terre sans avoir la possibilité de la mettre en œuvre alors que les forces vives ne manquent pas et sont disponibles à profusion. La quasi totalité de la jeunesse de Pout est en chômage sans perspective d'avenir pour elle même d'abord, pour sa Nation ensuite. Cette situation n'est pas normale. Nous nous sommes assignés la responsabilité d'inverser cette tendance fâcheuse avec l'aide de l'Etat en mettant cette jeunesse à contribution pour construire notre cadre de vie et participer généreusement au développement de notre cher pays, le Sénégal.

La réussite de ce secteur nous suffit largement car, il va structurer toutes les autres composantes de l'économie locale. Ces effets indus embrasse tout le pays et plus particulièrement toute la région de Thiès qui sera parmi l'un des Premières Régions en matières de Production de fruits et légumes et dérivés.

LE SECTEUR SECONDAIRE

A l'opposé du secteur primaire dans la collectivité locale, ce secteur peut bien être quantifié cependant, le mutisme des opérateurs à ce niveau ne permet pas d'évaluer son impact dans l'économie locale. Toutefois, il faut reconnaître qu'il a une incidence dans le développement de la collectivité. Cependant, cette incidence est en deçà de ce qu'elle devrait être, mieux elle existe mais à l'état marginal.

Avec la dévaluation du franc CFA, la principale industrie de production de ciment du pays, la SOCOCIM, s'est détournée de l'exportation de certaines matières premières pour se focaliser sur le calcaire devenu compétitif ce qui fait que aujourd'hui, la commune de Pout est une voie obligée pour l'exploitation de ce calcaire. La SOCOCIM gagne ainsi des centaines des millions en économie et en délai ce qui n'est pas négligeable.

Cependant l'impact de cette exploitation est presque nul au niveau de la main d'œuvre local et la SOCOCIM contribue pour moins de deux millions par an dans le budget de la commune.

Deux (2) autres industries sont localisées dans le terroir communal de Pout, il s'agit de la SISMAR qui fabrique du matériel agricole, du mobilier scolaire et fait de la fabrication métallique.

Cette unité industrielle peut bien participer comme partenaire de la commune dans ce projet. Contrairement à la SOCOCIM, si la SISMAR au niveau de la main d'œuvre fait mieux que cette dernière, sur le plan contribution budgétaire elle est logée à la même enseigne que la SOCOCIM pour une contribution d'environ trois millions (3.000.000) par an.

Le même raisonnement est aussi valable pour la SIGELEC qui si au niveau main d'œuvre il y a aussi des récriminations des Poutois, sur le plan contribution, elle fait moins que la SISMAR environ 2.500.000 millions pour un chiffre d'affaire d'environ six milliards soit douze (12) fois plus que celui de la SISMAR.

Pour ce secteur il y a à s'inquiéter du rôle des services des impôts et du recouvrement qui ont toujours affiché une passivité inexplicable voisine de la complicité avec ces capitaines de l'industrie qu'ils protègent au détriment de la collectivité locale qui les abrite.

Il y a à rectifier profondément le comportement de ces services de l'Etat, comportement qui jure avec les recommandations de Monsieur le Président de la République en la matière et qui fait qu'aujourd'hui, ce secteur riche concourt peu au développement de Pout.

Comme nous le voyons, le développement de Pout, ne se fera jamais avec ce secteur.

LE SECTEUR TERTIAIRE

Il est à l'image du secteur primaire cependant, il est très visible et lisible dans l'économie locale et montre des signes de confiance, comme quoi, parmi tous les secteurs existants, il est celui qui peut immédiatement entrer en action et se prendre en charge au niveau de POUT AGROPOLE surtout avec le niveau d'organisation des femmes en G.P.F très dynamique et surtout organisés en réseau avec la structure communale des groupements de production féminines et la fédération des femmes Liguéy Jarinu très présente dans la Commune qui dispose déjà tout comme la structure communale, d'un siège.

Il existe à Pout trois mutuelles d'épargne et de crédit : (mutuelle d'épargne et de crédit du Sénégal, mutuelle d'épargne et de crédit ENDA-GRAF qui traverse quelques difficultés cependant surmontables et la mutuelle de l'UNACOIS).

Le sens du commerce est très développé dans la commune et les femmes jouent un rôle moteur à ce niveau, elles disposent d'un réseau d'approvisionnement dans tout le pays jusqu'en Casamance et international avec la Gambie et la Guinée Bissau.

Le transport n'est pas encore développé dans la commune. Le transport urbain s'étend. Il est pour l'essentiel constitué du transport hippomobile.

JUSTIFICATION

La première raison d'être de ce projet est à rechercher dans les préoccupations du gouvernement en matière de la lutte contre la pauvreté, la promotion de l'emploi non salarié par le développement d'une agriculture irriguée performante qui peut notablement permettre de relever le niveau de vie des sénégalais par les revenus monétaires qu'ils tirent des projets de ce genre, il faut aussi admettre que c'est seulement par l'agriculture que le Sénégal pourra réellement amorcer un processus de sortie du sous développement par l'auto suffisance d'abord et par la transformation des surplus de productions agricole d'où l'implantation de P.M.I capables de tirer une plus value considérable par une politique de transformation des matières premières d'où la nécessité de création d'une zone industrielle agricole sur 100 ha.

Le secteur agricole est capable de soutenir et d'être à la base du processus de développement en cours. Pour cela, il faut que l'Etat montre, une réelle volonté de mettre les moyens à la disposition du secteur en rompant définitivement d'avec les politiques d'hésitations et de micro crédit, approche qui ne permettra jamais de réussir de grands projets nécessairement pour impulser le développement.

Le gouvernement doit adopter une attitude courageuse telle que définie par Monsieur le Président de la République est contenue dans la déclaration de politique générale de Monsieur le Premier Ministre.

L'Etat doit engager des moyens conséquents dans le secteur, basés sur une volonté de financement solide et massive, enfin d'une véritable politique agricole irriguée fortement mécanisée avec des apports en intrants de qualité et en quantité suffisante pour reconstituer les sols fortement dégradés pour leur permettre d'avoir des rendements élevés, seul gage de réussite. Le Sénégal doit faire un choix prioritaire sur l'agriculture irriguée qui peut nous apporter beaucoup de choses.

Aux Etats Unis, seul 3% de la population s'occupe d'agriculture, cependant le dynamisme du secteur n'est plus à démontrer parce qu'il est cité partout en exemple.

Au Sénégal, 80% des sénégalais vivent d'agriculture et 90% des terres sont occupées sans parvenir à nourrir le pays correctement parce que l'agriculture pluviale à qui la priorité est donnée à

ses limites que tout le monde connaît : intempéries, sécheresses, dégradations des terres, insuffisance de moyen, manque d'organisation, absence d'ouverture extérieur etc...

Sans état d'âme, le gouvernement doit opter pour une relance de ce secteur. Pour ce faire, il doit résolument soutenir sans équivoque la création de POUT AGROPOLE qui ne doit pas rester au stade des vœux pieux.

Le défi est relevable, le Sénégal dispose de ressources humaines très capables et ambitieux, il dispose d'atouts géographiques majeurs à la croisée des chemins entre l'Europe et l'Amérique, il est la porte d'entrée de l'Afrique. Ses dirigeants sont dotés d'une capacité d'anticipation extraordinaire et notre démocratie a fini de nous positionner définitivement en orbite pour gagner les défis qui se posent à nous pour l'avenir.

Fort de tout cela, l'Etat pour ne pas rater le rendez-vous du troisième millénaire doit profiter de ces opportunités et tester à travers ce Projet, sa propre volonté, l'ambition de ses citoyens et la volonté de ses partenaires à soutenir le développement local.

La Commune de Pout attend de l'Etat, un engagement sans faille pour accompagner ce projet qui en plus de ces aspects démographiques, économiques constitue un soutien indéniable à la décentralisation qui trouvera encore sur le terrain une raison supplémentaire de sa pertinence et de sa vision prospective.

La commune de Pout veut être le terrain d'expérimentation d'une politique de l'Etat qui doit obligatoirement réussir.

Elle tente par ce projet de créer un cadre propice à un développement local né du dynamisme de ses propres potentialités qu'elle veut valoriser.

La création d'un pôle de développement dans la forêt de Kagne permettra à la commune de sortir des chantiers battus qui consistaient auparavant à faire de la commune un lieu de centralisation de taxes tout cour au lieu d'être, un cadre de conception de politique de développement mûrement réfléchi pour construire l'avenir des populations et répondre à leurs attentes.

IL faut le dire et s'en féliciter. Dans l'esprit qui a motivé ce projet POUT AGROPOLE, on retrouve parfaitement une synergie avec l'esprit de Khelcom de Serigne Saliou MBACKE et Diamagueune de El Malick SY.

DEFINITION DE L'EXPLOITATION

L'Agropole de Pout prévoit la mise en valeur par la culture irriguée de 500 ha ainsi répartie sur trois périodes d'exploitation.

1^{ère} période :

Avril-Mai – Juin : 400 ha de oignons 100 ha asperge

Juillet : récolte et préparation terrain oignons

2^{ème} période:

Août- septembre- Octobre :400 ha de tomate, 100 ha asperge

Novembre : récolte et préparation terrain tomate

3^{ème} période

Décembre-Janvier-Février : 400 ha de haricot 100 ha Asperge.

Mars : récolte et préparation terrain Haricot: asperge

Notons que le calendrier cultivable est sujet à des variations possibles, aussi au niveau des intrants, les normes techniques applicables seront définies en cours d'exécution. Engrais, produits phyto, fumiers de fond analyses des sols Ph etc...

Cadre d'exécution

La forêt de Kagne qui est le prolongement naturel de la Commune de Pout dispose de terre de qualité, les études de sol, le moment venu vont le prouver, l'eau est de bonne qualité est la zone est très favorable à l'exploitation des spéculations que propose le présent projet. Le maraîchage est très développé dans la zone et les populations de Pout ont une tradition de culture maraîchère et fruitière très connue dans le pays de même, les femmes de la Commune sont très dynamique dans ce secteur de la vente des fruits et légumes, aussi bien à Pout qu'à l'intérieur du pays.

La création de l'agropole en plus du fait qu'il se situe en droite ligne des objectifs du gouvernement permettra aussi de décongestionner la commune et de l'élargir, de relever d'une manière très sensible, le niveau de vie des populations par le revenu monétaire qu'elle procure et les autres perspectives de développement de la PME et de la PMI.

Normes techniques applicables au cours de l'exploitation

| | |
|-------------------|---------|
| Tomate semences | 2kgs/ha |
| Oignons semences | 2kgs/ha |
| Choux semences | 2kgs/ha |
| Asperges semences | 2kgs/ha |

Les grandes écoles de formation de la région telles que l'Ecole Supérieur d'Agriculture, l'Ecole Polytechnique de Thiés et éventuellement l'école des Cadres Ruraux de Bambéye et l'Institut

Sénégalais de Recherche Agricole (I.S.R.A) seront cooptés comme partenaires stratégiques de la commune dans le cadre de l'exécution de POUT AGROPOLE.

Besoins en eau irrigation un jour sur deux

| | |
|---------|----------|
| Tomate | 40 m3/ha |
| Oignons | 40 m3/ha |
| Choux | 40 m3/ha |
| Asperge | 40m3/ha |

Compte tenu de ces besoins approximatifs, la mise en valeur nécessite une autonomie en eau de 10.000 m3/jour d'où la nécessité de procéder au fouçade de 20 forages d'un débit minimum de 80 m3 D heures /jour x 20 = 12.800 m3

Disponibilité en main-d'œuvre

L'encadrement technique sera assuré par le Ministère de l'Agriculture qui déjà, dispose d'un centre de formation qui peut être transféré à la Commune l'ancien CETAD. Les critères de la sélection des familles devant participer à cette expérience se feront en rapport avec les autorités décentralisées et centrales

Hypothèse technique d'exploitation.

| | |
|---|----------------------|
| Frais de 1 ^{er} établissement (cartographie, étude de sol etc... | 50.000.000 |
| Aménagement d'essouchement et clôture Ferlo | 100.000.000 |
| Construction 100 villas à 8.000.000 unité | 800.000.000 |
| Hangar, conditionnement, ateliers et garages | 50.000.000 |
| Chambre froide de conservation 50.000.000 X 2 | 100.000.000 |
| Construction école primaire, | 50.000.000 |
| Construction lieux de culte, | 30.000.000 |
| Construction poste de santé, | 60.000.000 |
| Aménagement piste de production et électrification | 350.000.000 |
| Total investissement | 1.590.000.000 |

Matériels d'exploitation

| | |
|---|---------------|
| Fouçade de 20 forages équipés à 55.000.000 unité | 1.100.000.000 |
| Construction de 6 châteaux d'eau à 37.500.000 unité | 225.000.000 |
| Petits matériels et matériels d'irrigation 1.000.000 frs /ha x 500 ha | 500.000.000 |
| Matériels roulants tracteurs équipés 20.000.000 x 100 | 2.000.000.000 |
| Achat bull, pelle mécanique et remorque | 225.000.000 |

| | |
|--------------|----------------------|
| Total | 4.050.000.000 |
|--------------|----------------------|

Frais personnel

Appui aux producteurs sur 6 mois à raison de 100.000 frs par producteur

| | |
|---|--------------------|
| 100.000 frs x 100 x 6 mois | 60.000.000 |
| Salaires récoltes 3 fois à raison de 4 personnes H. A soit 2000 x 3 | 6.000 |
| A raison de 25.000 personne mois récolte un jour sur deux | 150.000.000 |
| Total salaires | 210.000.000 |

Frais de fonctionnement

| | |
|---|--------------------|
| Consommation électrique forage | 80.000.000 |
| Consommation carburant, lubrifiants et autres | 100.000.000 |
| Total fonctionnement | 180.000.000 |

Entretien et réparation

| | |
|---|--------------------|
| Investissement 2,5% de 1.590.000.000 | 39.750.000 |
| Matériel d'exploitation 2% de 4.050.000.000 | 81.000.000 |
| Total | 120.750.000 |

| | |
|--------------------------|-------------|
| Transport et déplacement | 100.000.000 |
|--------------------------|-------------|

Frais de production

| | |
|---|--------------------|
| Semences tout venant 50.000frs/ha x 500 ha | 25.000.000 |
| Engrais tout venant 100.000 frs/ha x 500 ha | 50.000.000 |
| Produits phyto tout venant 50.000 frs/ha x 500 ha | 25.000.000 |
| Total | 100.000.000 |

RECAPITULATION COUT DU PROJET

| | |
|--|----------------------|
| 1. Investissement | 1.590.000.000 |
| 2. Matériel d'exploitation | 4.050.000.000 |
| 3. Frais de production | 100.000.000 |
| 4. Frais de fonctionnement | 180.000.000 |
| 5. Frais de personnel | 210.000.000 |
| 6. Entretien et réparation | 120.750.000 |
| 7. Transport | 100.000.000 |
| Total coût du projet | 6.350.750.000 |
| Prévision pour imprévus (Formation, autres) | 149.250.000 |
| Total coût global du projet | 6.500.000.000 |

FF : 65.000.000 FF
Dollars USA : 10.000.000 \$

HYPOTHÈSE COMMERCIALE

| <i>Epoque de culture</i> | <i>Espaces cultivées</i> | <i>Surface cultivée HA</i> | <i>Rendement T/HA</i> | <i>Production en KG</i> | <i>Prix unitaire</i> | <i>Totale</i> |
|--------------------------|--------------------------|----------------------------|-----------------------|-------------------------|----------------------|----------------------|
| Avril/mai/juin | Oignons | 400 ha | 40 T/ha | 16.000.000 kgs | 50 f/kg | 800.000.000 |
| Juillet | Récolte | Préparation terrain | Préparation terrain | Récolte | Vente | Vente |
| Août/Sept/Oct | Tomate | 400 ha | 40 T/ha | 16.000.000 kgs | 50 f/kg | 800.000.000 |
| Novembre | Récolte | Préparation terrain | Préparation terrain | Récolte | Vente | Vente |
| Dec/Jan/Fev | Choux | 400 ha | 40T/ha | 16.000.000 kgs | 50 f/kg | 800.000.000 |
| Mars | Récolte | Préparation terrain | Préparation terrain | Récolte | Vente | Vente |
| Janvier/Dec | Asperge | 100 ha | 8T/ha | 800.000 kgs | 2.400 f/kg | 1.920.000.000 |
| Totaux | | 1300 ha | 128T/ha | 34.400.000 kg | | 4.320.000.000 |

Il faut noter que pour l'asperge, le prix au kg sur le marché se situe en 3500 et 5000 frs par Kg.

DOSSIER FINANCIER

Charges d'exploitation

Travaux fournitures, services extérieurs.

| | |
|--|--------------------|
| Investissement 2,5% de 1.950.000.000 | 39.750.000 |
| Matériel d'exploitation 2,5 de 4.050.000.000 | 101.250.000 |
| Assurances engins, responsabilité civil etc | 50.000.000 |
| Autres frais imprévus | 20.000.000 |
| Total T.F.S.E | 211.000.000 |

Amortissement 10 ans

| | |
|--|--------------------|
| Investissement 10% de 1.590.000.000 | 159.000.000 |
| Matériel d'exploitation 10% de 4.050.000.000 | 405.000.000 |
| Total amortissement | 564.000.000 |

Transport et déplacement

100.000.000

Fiche comparaison , n'est pas raison

1^{ère} hypothèse commerciale prix moyen

| <i>Epoque de culture</i> | <i>Espaces cultivées</i> | <i>Surface cultivée HA</i> | <i>Rendement T/HA</i> | <i>Production en KG</i> | <i>Prix unitaire</i> | <i>Totale</i> |
|--------------------------|--------------------------|----------------------------|-----------------------|-------------------------|----------------------|----------------------|
| Avril/mai/juin | Oignons | 400 ha | 40 T/ha | 16.000.000 kgs | 75 f/kg | 1.200.000.000 |
| Juillet | Récolte | Préparation terrain | Préparation terrain | Récolte | Vente | Vente |
| Août/Sept/Oct | Tomate | 400 ha | 40 T/ha | 16.000.000 kgs | 75 f/kg | 1.200.000.000 |
| Novembre | Récolte | Préparation terrain | Préparation terrain | Récolte | Vente | Vente |
| Dec/Jan/Fev | Choux | 400 ha | 40T/ha | 16.000.000 kgs | 75 f/kg | 1.200.000.000 |
| Mars | Récolte | Préparation terrain | Préparation terrain | Récolte | Vente | Vente |
| Janvier/Dec | Asperge | 100 ha | 8T/ha | 800.000 kg | 3.000 f/kg | 1.920.000.000 |
| Totaux | | 1300 ha | 128T/ha | 48.800.000 kg | | 5.972.000.000 |

Prix de vente moyen spéculation locale = 76,6 soit 75 frs

Asperge à l'exploitation locale = 2966,6 soit 2965

2^{ème} hypothèse commerciale de comparaison

| <i>Epoque de culture</i> | <i>Espaces cultivées</i> | <i>Surface cultivée HA</i> | <i>Rendement T/HA</i> | <i>Production en KG</i> | <i>Prix unitaire</i> | <i>Totale</i> |
|--------------------------|--------------------------|----------------------------|-----------------------|-------------------------|----------------------|----------------------|
| Avril/mai/juin | Oignons | 400 ha | 40 T/ha | 16.000.000 kgs | 80 f/kg | 1.280.000.000 |
| Juillet | Récolte | Préparation terrain | Préparation terrain | Récolte | Vente | Vente |
| Août/Sept/Oct | Tomate | 400 ha | 40 T/ha | 16.000.000 kgs | 80 f/kg | 1.280.000.000 |
| Novembre | Récolte | Préparation terrain | Préparation terrain | Récolte | Vente | Vente |
| Dec/Jan/Fev | Choux | 400 ha | 40T/ha | 16.000.000 kgs | 80 f/kg | 1.280.000.000 |
| Mars | Récolte | Préparation terrain | Préparation terrain | Récolte | Vente | Vente |
| Janvier/Dec | Asperge | 100 ha | 8T/ha | 800.000 kg | 3000 f/kg | 2.400.000.000 |
| Totaux | | 1300 ha | 128T/ha | 48.800.000 kg | | 6.240.000.000 |

3^{ème} hypothèse commerciale de comparaison

| <i>Epoque de culture</i> | <i>Espaces cultivées</i> | <i>Surface cultivée HA</i> | <i>Rendement T/HA</i> | <i>Production en KG</i> | <i>Prix unitaire</i> | <i>Totale</i> |
|--------------------------|--------------------------|----------------------------|-----------------------|-------------------------|----------------------|----------------------|
| Avril/mai/juin | Oignons | 400 ha | 40 T/ha | 16.000.000 kgs | 100 f/kg | 1.600.000.000 |
| Juillet | Récolte | Préparation terrain | Préparation terrain | Récolte | Vente | Vente |
| Août/Sept/Oct | Tomate | 400 ha | 40 T/ha | 16.000.000 kgs | 100 f/kg | 1.600.000.000 |
| Novembre | Récolte | Préparation terrain | Préparation terrain | Récolte | Vente | Vente |
| Dec/Jan/Fev | Choux | 400 ha | 40T/ha | 16.000.000 kgs | 100 f/kg | 1.600.000.000 |
| Mars | Récolte | Préparation terrain | Préparation terrain | Récolte | Vente | Vente |
| Janvier/Dec | Asperge | 100 ha | 8T/ha | 2.400.000 kg | 3500 f/kg | 2.800.000.000 |
| Totaux | | 1300 ha | 128T/ha | 48.800.000 kg | | 7.600.000.000 |

1^{ère} hypothèse : 5.972.000.000 – 4.320.000.000 = 1.652.000.000

2^{ème} hypothèse : 6.240.000.000 – 4.320.000.000 = 1.920.000.000

3^{ème} hypothèse : 7.600.000.000 – 4.320.000.000 = 3.280.000.000

excédent Possible 1.652.000.000 + 1.920.000.000 + 3.280.000.000 = 7.132.000.000 = 2.344.000.000

Frais financiers :

Les 20 % de contribution de l'Etat soit 1.300.000 sont considérés comme une subvention.

A ce titre, la Commune ne devra rembourser que les 5.200.000.000 aux autres Bailleurs.

Partenaires au développement sur la base d'un taux d'intérêt de 5% an sur 10 ans.

De même, la Commune était un démembrement de l'Etat, et elle demande à ce dernier d'être le garant de ce projet dans la gestion du quel, il sera présent à tous les niveaux depuis l'identification des sites définitifs, les aménagements jusqu'à la production.

| <i>Années</i> | <i>En cours</i> | <i>Amortissement capital</i> | <i>Intérêt annuel</i> | <i>Annuité</i> |
|-------------------------|-----------------|------------------------------|-----------------------|----------------------|
| 1 ^{ère} année | 5.200.000.000 | 520.000.000 | 260.000.000 | 780.000.000 |
| 2 ^{ème} année | 4.680.000.000 | 520.000.000 | 234.000.000 | 754.000.000 |
| 3 ^{ème} année | 4.160.000.000 | 520.000.000 | 208.000.000 | 728.000.000 |
| 4 ^{ème} année | 3.640.000.000 | 520.000.000 | 182.000.000 | 702.000.000 |
| 5 ^{ème} année | 3.120.000.000 | 520.000.000 | 156.000.000 | 676.000.000 |
| 6 ^{ème} année | 2.600.000.000 | 520.000.000 | 130.000.000 | 650.000.000 |
| 7 ^{ème} année | 2.080.000.000 | 520.000.000 | 104.000.000 | 624.000.000 |
| 8 ^{ème} année | 1.560.000.000 | 520.000.000 | 78.000.000 | 598.000.000 |
| 9 ^{ème} année | 1.040.000.000 | 520.000.000 | 52.000.000 | 572.000.000 |
| 10 ^{ème} année | 520.000.000 | 520.000.000 | 26.000.000 | 546.000.000 |
| Totaux | | | 1.430.000.000 | 6.630.000.000 |

Récapitulation des charges d'exploitation

| | |
|--|----------------------|
| -Travaux fournitures services extérieurs | 211.000.000 |
| - Amortissements | 564.000.000 |
| - Frais financiers | 780.000.000 |
| - Frais de production | 100.000.000 |
| - Frais de fonctionnement | 180.000.000 |
| - Frais de personnel | 210.000.000 |
| - Entretien et réparation | 120.750.00 |
| - Transport et déplacement | 100.000.000 |
| - Total charges d'exploitation | 2.265.750.000 |

POUT AGROPOLE

Résultat d'exploitation

| | |
|--|----------------------|
| Recettes d'exploitation | 4.320.000.000 |
| Charges d'exploitation | 2.265.750.000 |
| Résultat d'exploitation avant impôts | 2.054.250.000 |
| Charges sociales et impôts maximum 30% | 616.275.000 |
| Résultat net d'exploitation | 1.437.975.000 |

Répartition résultats d'exploitation

- 1- Affectation aux exploitants (100) familles 50% = 718.987.500
Soit 7.189.875 par familles ou un revenu mensuel net de plus de 500.000 par famille.
- 2- 30% fonds de développement et de diversification soit 431.392.500 frs
- 3- 10% fonds de garantie de 143.797.500 frs de l'investissement
- 4- 10% fonds de solidarité 143.797.500 frs destiné à couvrir les risques de production

**TABLEAU DES RESSOURCES ET EMPLOIS
BASE 5 ANNÉES**

| <i>Désignation</i> | <i>1^{ère} année</i> | <i>2^{ème} année</i> | <i>3^{ème} année</i> | <i>4^{ème} année</i> | <i>5^{ème} année</i> |
|----------------------|------------------------------|------------------------------|------------------------------|------------------------------|------------------------------|
| Ressources | | | | | |
| Emprunts | 5.200.000.000 | | | | |
| Fonds propre | 1.300.000.000 | | | | |
| Revenus agricoles | 2.318.025.000 | 2.318.025.000 | 2.318.025.000 | 2.318.025.000 | 2.318.025.000 |
| Amortissements | 1.437.975.000 | 1.437.975.000 | 1.437.975.000 | 1.437.975.000 | 1.437.975.000 |
| | 564.000.000 | 564.000.000 | 564.000.000 | 564.000.000 | 564.000.000 |
| Totaux | 6.500.000.000 | 4.320.000.000 | 4.320.000.000 | 4.320.000.000 | 4.320.000.000 |
| Emplois | | | | | |
| Investissements | 4.230.250.000 | | | | |
| Fonds de roulement | 2.265.750.000 | 2.265.750.000 | 2.265.750.000 | 2.265.750.000 | 2.265.750.000 |
| Remboursement | 780.000.000 | 754.000.000 | 728.000.000 | 702.000.000 | 676.000.000 |
| Totaux | 6.500.000.000 | 3.019.750.000 | 2.993.750.000 | 2.941.750.000 | 2.874.250.000 |
| Disponibilité | | 1.300.250.000 | 1.326.250.000 | 1.352.250.000 | 1.372.250.000 |

Observation : l'Agropole de Pout dès sa première année d'exploitation effective dégage un résultat net positif de plus d'un milliard de francs. Le revenu annuel d'une famille se chiffre à plus de 500.000 francs par mois. Sur la base de ces chiffres, les exploitants feront partis des privilégiés de ce pays avec un niveau de vie enviable. Un fonds de garantie sera constitué pour assurer la pérennité du projet et deux autres fonds, un fonds destiné au développement en vue de la diversification et un troisième fonds chargé de la couverture des risques de production. Il faut préciser ici qu'il s'agit pour ce projet de promouvoir le développement local par un secteur privé fort, par conséquent, les familles sont entièrement responsables de leur exploitation parce qu'il s'agit d'une exploitation privée familiale. Toutefois, une structure de coordination et de pilotage devra veiller à la rentabilisation au maximum des périmètres irrigués.

Les conditions d'intervention et de contrôle seront mieux précisées le moment venu.

Le fonds de développement et de diversification servira à promouvoir l'introduction de l'élevage au niveau de l'amélioration de la race bovine et de la production laitière à partir de la 3^{ème} année d'exploitation, ceci pour éviter dans les premières années d'exploitation de diverter les exploitants.

L'arboriculture aussi sera développer avec la production de mangues, variétés d'exportation pour 100 manguiers par ha soit 50.000 manguiers avec une estimation de production de 20 kgs par manguiers à partir de la quatrième année soit une production d'environ 1000 tonnes par an. Ce volet en plus de ce qu'il peut générer comme revenu environ 100 frs le kg de mangue joue aussi un rôle de brise vent dans les périmètres irrigués, ce qui est très important.

Il faut aussi noter que sur les 30% d'impôts 616.275.000, les 50% de cette somme vont alimenter les caisses de la Commune qui pourra de ce fait, mieux faire face à ses responsabilités à tous les niveaux soit par an 308.137.500 FRS d'impôts.

Les 50 % d'impôt restants vont à l'Etat ce qui signifie en clair qu'après 5 ans d'exploitation la subvention que l'Etat avait accordé au projet sera totalement restitué sous forme d'impôts.

République du Sénégal
Région de THIES
Département de THIES
Commune de POUT

Objet : EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE POUT N° 003 - 2000

**PROCES-VERBAL DE DELIBERATION N° 003-2000 DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
 COMMUNE DE POUT REUNI EN SESSION ORDINAIRE LE JEUDI NEUF NOVEMBRE DEUX
 MILLE**

L'an deux mille et le jeudi 09 novembre à douze heures quinze minutes, le conseil municipal de la commune de Pout s'est réuni en session ordinaire dans la salle de délibération de l'hôtel de Ville à l'effet de délibérer de l'ordre du jour suivant :

1. *Autorisation de signature du Contrat de ville de Pout*
2. *Etude et adoption du projet Agropole de Pout.*
3. *Orientations budgétaires*
4. *Questions diverses.*

A l'heure ci-dessus indiquée, le Maire fait procéder par le secrétaire de séance à l'appel des conseillers.

Etaient Présents

1. *Salif GUEYE*
2. *Mamadou Massourang DIOP*
3. *Thierno NDIAYE*
4. *Gora DIOP*
5. *Aliou SECK*
6. *Fatou NDIAYE DIAGNE*
7. *Babacar THIAM*
8. *Mbaye KA*
9. *Mamadou Abdallah MBENGUE*
10. *Moustapha Fofana*
11. *Mamadou DIALLO*
12. *Ousmane DIALLO*
13. *Fatou SENE*
14. *Abdoulaye Moctar LAM*
15. *Babacar KANDJI*
16. *Bakary DIEDHIOU*
17. *Moussa Coulibaly*
18. *Fatou BADIANE*

Etaient Absents

1. *Aïssatou KAERE*
2. *Alioune Badara DIAGNE*
3. *Baïdy DIENE*
4. *Bouna SECK*
5. *Alassane TALL*
6. *André SALL*
7. *Mademba dit Papa DIENE*
8. *Aby HANNE*
9. *Dominique D. DIENE*
10. *Yoro BA*
11. *Mariétou DIAGNE*
12. *Amadou SOW*
13. *Marouna DIALLO*

Procuration

1. *Mour Guèye SAMBA*

19. Lémou Touré NDIAYE

20. Oumar BA

21. Ousseynou DIOUF

22. Fatoumata GASSAMA

Sur trente six conseillers, vingt deux sont présents.

Le quorum est donc atteint et le Maire ouvre la séance par la lecture de l'ordre du jour qui est adopté sans modification.

Deuxième point de l'ordre du jour.

Etude et adoption du projet AGROPOLE DE POUT.

Le Maire présente aux conseillers le projet d'Agropole dont le rapport de présentation a été auparavant distribué à tous les conseillers présents.

Après la lecture du rapport de présentation par le Maire, beaucoup de conseillers ont pris la parole.

Mbaye KA

Il demande au Maire de diligenter le projet et de l'envoyer au Président de la République avant que d'autres ne le fassent avant nous.

Le Conseiller Babacar KANDJI

Il salue l'initiative du Maire et fait sien le projet en tant qu'ancien travailleur de la SODEVA

Le 2^{ème} Adjoint au Maire, Thierno NDIAYE

Il demande au Maire de reformuler le titre du projet car le Conseil Municipal s'est déjà prononcé sur le projet d'extension de la Commune de Pout. Ensuite, il demande au Maire de déposer un projet de déclassement de la forêt classée.

Le Conseiller Mamadou Abdallah MBENGUE

Il félicite le Maire et souhaite que le projet aboutisse vite. Il demande au Maire d'annexer des documents au projet pour le rendre plus explicite.

Le Conseiller Ousseynou DIOUF

Le projet est bien présenté, mais j'ai des inquiétudes sur plusieurs points.

D'abord, Kagne est une forêt classée. Comment entendez-vous résoudre ce problème ? Ensuite le fonçage de vingt forages pose problème et pourrait constituer un obstacle à la réalisation de ce projet. Enfin, j'estime très élevé le coût des villas et du matériel lourd. M DIOUF demande que la Communauté Rurale de Keur Moussa soit associée au projet.

Est-ce que l'Etat va accepter de parrainer le projet auprès des bailleurs de fonds ?

Pour terminer,

M DIOUF : suggère qu'il soit prévu l'achat de groupes électrogènes pour pallier les ennuis techniques de la SENELEC.

Le Conseiller Mame Ousmane DIALLO

Il félicite le Maire d'avoir pensé à ce projet et serait très heureux de le voir se réaliser. Ainsi, on pourra résorber le chômage.

Les difficultés sont énormes, mais il faut oser entreprendre. Pour le problème de l'eau, M DIALLO propose l'aménagement de bassins de rétention des eaux de ruissellement (retenues collinaires, barrages d'eau dans la zone du projet).

Il demande qu'on associe à ce projet un volet biologique pour faire face à la cherté de l'engrais et répondre aux normes Européennes.

L'Adjoint au Préfet

Il félicite le Maire d'avoir osé entreprendre un tel projet. Il appuie les Conseillers qui ont proposé la tenue d'une journée d'études. Il demande au Maire de trouver une maquette de la zone, des documents annexes et d'indiquer aussi le plan de réalisation du projet.

Les bailleurs de fonds seront plus prompts à financer le projet s'ils constatent des efforts de participation de la Commune et des familles bénéficiaires.

Après les interventions des conseillers et les recommandations du Préfet représentant de l'Etat qui a bien voulu apporter sa contribution personnelle, le Maire a remercié ce dernier et tous les conseillers qui ont bien accueilli le Projet avec beaucoup d'intérêts et formulé des propositions concrètes allant dans le sens de son amélioration.

Le Maire est revenu sur la pertinence du Programme en expliquant comment, tout le Développement de la Commune de Pout pourra se structurer autour de POUT AGROPOLE, notamment, la création d'une zone industrielle Agricole (ZIA) de cent (100 ha) qui recevra des Petites et Moyennes industries de transformation Agricole, la Production de lait, des sociétés de services et de commerce sans oublier la petite et moyenne entreprise etc...

1. Le Conseil Municipal de la Commune de Pout après un débat jugé très fructueux a décidé à l'unanimité des membres présents de faire de Pout Agropole un projet prioritaire qu'il faudra nécessairement réaliser pour répondre à l'attente des populations.

2. Le Conseil Municipal de la Commune de Pout à l'unanimité des membres présents, sollicite la bienveillance et la haute autorité de Monsieur le Président de la République Maître Abdoulaye WADE pour qu'il accède à la

demande du Conseil de déclasser mille (1000) ha de terre de la forêt classée et de l'affecter à la Commune de Pout pour servir de cadre d'exécution de POUT AGROPOLE.

3. Le Conseil Municipal de la Commune de Pout à l'unanimité des membres présents demande à Monsieur le Président de la République Maître Abdoulaye WADE et à son Gouvernement d'accorder à la Commune de Pout une subvention de 20% du coût global du projet qui se chiffre à six milliards cinq cent millions de francs CFA (6.500.000.000), soit un milliard trois cent millions (1.300.000.000).

4. Le Conseil Municipal de la commune de Pout à l'unanimité des membres présents invite le gouvernement de Monsieur le Président de la République Maître Abdoulaye Wade, à participer effectivement à la définition des modalités de financement et d'exécution de projet POUT AGROPOLE.

5. Le Conseil municipal de la commune de Pout à l'unanimité des membres présents, demande aux autorités compétentes de ce pays d'accepter de transférer le CETAD à la commune de Pout, pour servir de centre de formation.

6. Le Conseil municipal de la commune de Pout à l'unanimité des membres présents, demande au gouvernement de Monsieur le Président de la République d'accorder à POUT AGROPOLE un statut particulier dont les contours seront clairement définis dans le cadre d'une convention État – commune de Pout où le rôle de chaque partie sera précisé.

7. Le conseil municipal de la commune de Pout à l'unanimité des membres présents, demande au gouvernement de Monsieur le Président de la République de l'aider auprès de ses partenaires pour trouver les financements nécessaires à la réalisation de ce projet.

8. Le Conseil Municipal de la Commune de Pout à l'unanimité des membres présents sollicite le Président de la République et son Gouvernement pour accorder à la Commune toutes les autorisations nécessaires à la mise en forme du Projet Pout Agropole.

9. Le Conseil Municipal de la Commune de Pout autorise le Maire à rechercher par tous les moyens légaux le financement nécessaire à la réalisation de Pout Agropole soit en rapport avec l'Etat, la coopération décentralisée avec les villes du Nord comme du Sud.

10. Le Conseil Municipal de la Commune de Pout à l'unanimité des membres présents autorise le Maire à rechercher le financement de POUT AGROPOLE aussi bien au niveau des bailleurs et partenaires tant publics que privés du Nord comme du Sud.

11. Le Conseil Municipal de la Commune de Pout à l'unanimité des membres présents autorise le Maire à impliquer le C.D.D, le C.R.D, le Conseil Régional et à organiser un large forum sur le projet POUT AGROPOLE

12. Le Conseil Municipal de la Commune de Pout à l'unanimité des membres présents autorise le Maire à monter si nécessaire un Panel de bailleurs tant publics que privés pour la prise en charge effective du projet POUT AGROPOLE dans la transparence totale aussi bien au niveau des procédures de recherche de financement jusqu'à l'exécution, ce qui peut appeler éventuellement, l'élaboration d'un manuel de procédure à mettre en œuvre pour une meilleure articulation des différents niveaux d'intervention.

13. Le Conseil Municipal de la Commune de Pout à l'unanimité des membres présents accepte la proposition du Maire qui consiste à désigner Monsieur Tanor Dieng architecte, Directeur de la société Municipalité service , comme architecte conseil de la commune. Monsieur DIENG sera chargé des études d'infrastructures et de mise en forme d'une maquette de présentation du projet Pout Agropole.

14. Le Conseil Municipal de la Commune de Pout à l'unanimité des membres présents autorise le Maire à rechercher auprès du Ministre de l'agriculture, le détachement d'un ingénieur agronome spécialisé en horticulture comme conseiller de la Commune à ce titre, il sera chargé des orientations de production et des facteurs de production conformément aux exigences d'un marché toujours en mutation

Dernier point de l'ordre du jour :

Questions diverses

Le Maire devant accueillir le Ministre d'Etat, Directeur de Cabinet du Président de la République en tourné dans le département s'est fait excuser et les questions diverses n'ont pas eu lieu.

La séance a été levée à 16 h 30 mn

Le secrétaire de séance

Omar BA Conseiller Municipal

le président de séance

Le Maire Salif GUEYE

Les conseillers

- | | |
|-----------------------------|------------------------|
| 1. Salif GUEYE | 18. Fatou BADIANE |
| 2. Mamadou Massourang DIOP | 19. Lémou Touré NDIAYE |
| 3. Thierno NDIAYE | 20. Oumar BA |
| 4. Gora DIOP | 21. Ousseynou DIOUF |
| 5. Aliou SECK | 22. Fatoumata GASSAMA |
| 6. Fatou NDIAYE DIAGNE | |
| 7. Babacar THIAM | |
| 8. Mbaye KA | |
| 9. Mamadou Abdallah MBENGUE | |
| 10. Moustapha Fofana | |
| 11. Mamadou DIALLO | |
| 12. Ousmane DIALLO | |
| 13. Fatou SENE | |
| 14. Abdoulaye Moctar LAM | |
| 15. Babacar KANDJI | |
| 16. Bakary DIEDHIOU | |

Salif Gueye 19 DEC. 2011

Le marché

1. Marché Local :

S'il est vrai que au niveau de Dakar et de Thiès, la Production Horticole donne des raisons de satisfaction dans la mesure où elle met à la disposition des populations de ces deux régions de légumes frais presque toute l'année, il n'en est pas de même des régions de l'intérieur qui connaissent, un déficit d'approvisionnement en légumes très inquiétant à cause du manque de moyens d'approvisionnement de qualité, d'absence de moyens financiers conséquents de la part des commerçants qui occupent le secteur et des moyens de conservation adéquats pour maintenir la qualité des produits jusqu'au lieu de consommation.

Au vu des statistiques de Production sur trois (03) années, on constate, qu'il y a, un déséquilibre réel entre les régions de Dakar, de Thiès et celle de l'intérieur.

Pour ce qui concerne la région de St-Louis avec le fleuve, le coût élevé du transport par rapport aux régions du centre et de Touba qui est, une ville consommatrice de légumes, risquent de ne pas favoriser les productions de cette partie du Sénégal parce que les prix de vente qui seront pratiqués par Pout Agropole seront beaucoup plus compétitifs.

La proximité de Pout dans la région de Thiès, avec la région de Dakar, de Diourbel, de Kaolack soit environ 6.000.000 millions de consommateurs laissent espérer que le Projet pourra écouler au moins 60% de sa production soit 30.000 tonnes sur le marché local.

Pour ce qui concerne l'asperge, seul 20% seront commercialisés sur le marché local dans le secteur hôtelier plus particulièrement soit 120 Tonnes/an

L'implantation du marché d'intérêt national agricole dans le site de Pout agropole permettra de développer, une politique de vente sur place beaucoup plus rentable. Bien sûr cela n'exclut pas, la création et l'aménagement de point de vente dans les régions de l'intérieur.

Le marché exportation

Le Projet Pout Agropole compte exporter sur les pays limitrophes, la Mali et le Burkina Faso et ensuite sur la France particulièrement qui est en Europe le premier partenaire en matière de commercialisation des produits horticoles.

Pour ce qui concerne l'espace UEMOA, Pout Agropole espère mettre 30% de sa production sur ce marché par les chemins de fer à partir d'une gare qui sera aménagée dans le site du projet à Alu Kagne.

Quant aux asperges 80% de la production soit 600 Tonnes seront commercialisées dans l'espace C.E.E plus précisément, la France, l'Italie et l'Allemagne, des contacts très poussés existent avec des agriculteurs Européens surtout Français pour établir, un partenariat avec Pout Agropole qui pourra être le Serre de la France avec, une production de 12 mois sur 12 là ou l'Europe pour des contraintes climatiques, produit 9 mois sur 12 sous-Serre avec des surcoûts qui renchérissent fortement le prix au kilo des fruits et légumes permettant ainsi à la production Sénégalaise en générale d'être très compétitifs sur le marché européen.

Point faibles, atouts majeurs

Suivant le tableau de la situation des importation, il est très regrettable de constater des faiblesses inexplicables surtout pour ce qui concerne l'oignons alors que le Sénégal dispose d'atouts réels sur le plan climatique, maîtrise de la technologique de production, des sols de qualité disponibles en quantité avec une main-d'œuvre généreuse qui ne demande qu' à disposer d'un peu d'appui pour relever le défi de l'auto-suffisance et de l'exportation.

Malgré la bonne disponibilité des autorités de ce pays, il y a un manque à gagner notoire et malheureusement croissant depuis trois (03) années sur des spéculations dont aucun bon sens, ne peut admettre l'accroissement continu des importations c'est-à-dire, l'incapacité des Sénégalais à inverser la tendance à notre profit quant on sait que cela est plus que possible dans le plus que court terme.

Pomme de terre (importation)

| | |
|------------------------|------------------------|
| Campagne Année 96-97 | 13.445,8 Tonnes |
| Campagne année 97-98 | 13.747,5 Tonnes |
| Campagne année 98-99 | 11.327 Tonnes |
| Campagne année 99-2000 | 14.418 Tonnes |

Oignons (importation)

| | |
|-------------------------|------------------------|
| Campagne année 96-97 | 18.462,7 Tonnes |
| Campagne année 97-98 | 12.921,9 Tonnes |
| Campagne année 98-99 | 18.370,8 Tonnes |
| Campagne année 900-2000 | 27.354,5 Tonnes |

Le Sénégal doit arrêter cette hémorragie financière qui pénalise notre capacité de mobilisation de moyens pour financer l'investissement par nos propres ressources afin d'asseoir, un développement qui ne sera pas financé de l'extérieur mais par un dynamisme financier interne issu de l'effort des Sénégalais eux-mêmes.

Voilà en tout et pour tout, la vision que j'entends mettre en œuvre avec l'appui bien sur de l'Etat et de la collectivité toute entière qui déjà a marqué son accord total, par une délibération du conseil de la collectivité.

PRODUCTION NATIONALE

Récapitulation Production sur 3 années :

| | |
|-----------------------------------|-----------------------|
| 95-96 | 175.345 Tonnes |
| 96-97 | 184.413 Tonnes |
| 97-98 | 207.733 Tonnes |
| Total Production sur 3 ans | 567.491 Tonnes |

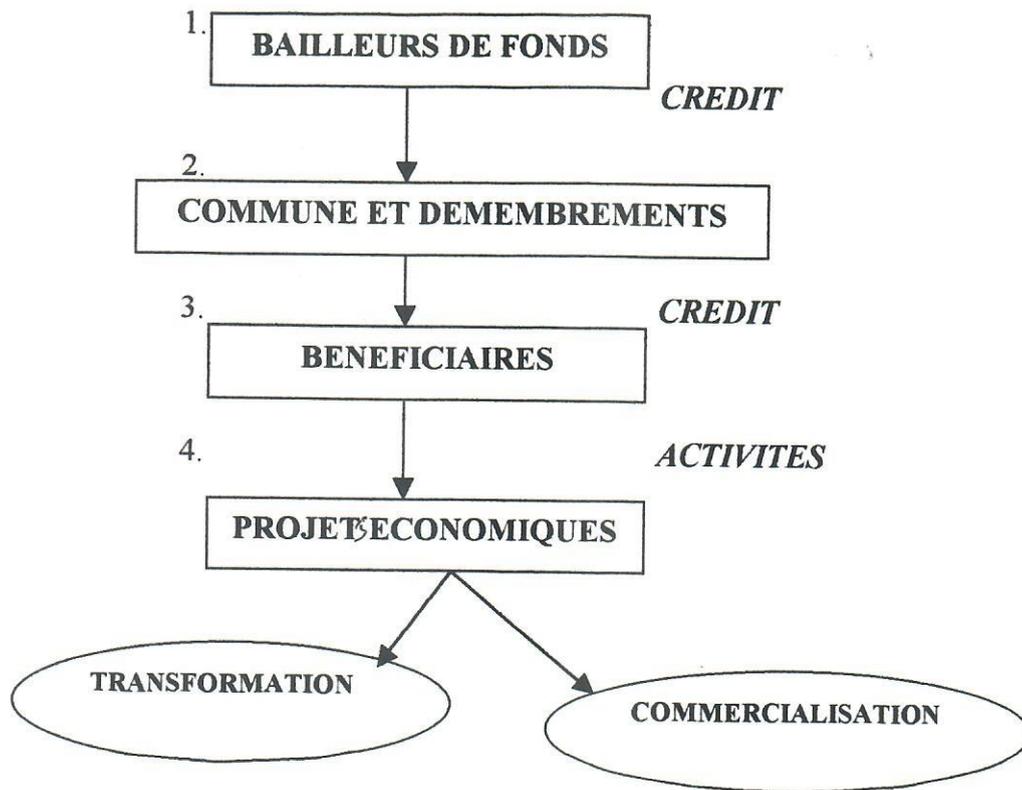
Récapitulation Production régionale Thiès sur 3 années :

| | | |
|--|-----------------------|--|
| 95-96 | 44.755 Tonnes | Soit 25,52% de la Production Nationale |
| 96-97 | 54.257 Tonnes | Soit 29,42% de la Production Nationale |
| 97-98 | 54.721 Tonnes | Soit 26,34% de la Production Nationale |
| Total Production Région sur 3 ans | 153.733 Tonnes | Soit 27,08% |

Proposition Pout agropole 50.000 Tonnes/an

Avec la production de Pout Agricole, la région dont la production annuelle tourne autour de 50.000 Tonnes avec un pourcentage d'environ 25% de la Production Nationale se positionne avec environ 50% de la Production Nationale de légumes.

L'apport de Pout Agropole, permettra de multiplier par deux (02). la production de la région et fera de Thiès, la Première Région Horticole du Sénégal.



COMMENTAIRES SUR L'ORGANIGRAMME



Acteurs

1. Commune et démembrements.

- La Commune est maître d'ouvrage, elle sert d'interface entre les bénéficiaires et les partenaires.
- Au plan des flux financiers, elle désintéresse et reçoit des fonds des partenaires du projet (aide à la décision et financements divers).

2. Bénéficiaires (promoteurs).

- Les PME et Micro Entreprises des Promoteurs reçoivent les crédits à la production pour satisfaire à la commercialisation et à la transformation de la production destinées au marché local (Pout et la région) et à l'exportation (sous région, Europe, Asie, Amériques).

3. Partenaires (financement, expertise, aide à la décision)

Ils constituent, à n'en douter, un facteur important dans la gestion globale du Projet Agropole en chantier.

4. Secteurs

Ils sont constitués de la commercialisation et de la transformation des productions destinées au marché local et à l'exportation.

En résumé du schéma

La Commune de Pout va contracter un crédit auprès des bailleurs de fonds, à un certain taux, qu'elle va rétrocéder aux bénéficiaires du projet.

Ces derniers vont développer des activités à rentabilité prouvée. Ils vont rembourser le crédit alloué par la Commune qui va, à son tour, rembourser aux bailleurs de fonds majoré des intérêts.

ACTUALITE

14EME FOIRE INTERNATIONALE DE DAKAR

Le président Wade plaide pour une maîtrise des marchés et de la production

La 14ème Foire internationale de Dakar a ouvert ses portes hier, jeudi 23 novembre 2000, sous la Présidence du chef de l'Etat, le Président Abdoulaye Wade. Pendant plus de 40 minutes, le Président a tenu en haleine le public venu très nombreux dans la salle de l'unité africaine. L'accent a été mis sur la production en général, l'importance de la maîtrise des marchés et de l'esprit d'initiative du secteur privé qu'il a beaucoup encouragé. L'organisation a été caractérisée par une série d'impairs.

En ouvrant la 14ème édition de la Foire internationale de Dakar (Fidak), le Président Abdoulaye Wade a mis l'accent sur la croissance, « ce mot sorcier des économistes ». Le chef de l'Etat dit que l'Europe a très vite compris que derrière la croissance, il faut voir l'emploi, et la création d'activités. Il faut, a-t-il précisé, éviter les pseudo croissances ou croissances trompeuses pour privilégier une croissance qui recèle derrière elle des emplois... ». Il envisage la création sous peu de temps, pour les bacheliers et les maîtres, d'un institut de formation d'agriculteurs et non de formateurs « pour faire du Sénégal un pays d'agriculture moderne ». Le Président s'est dit convaincu que notre pays, à partir de ses ressources halieutiques, aurait pu se passer de l'aide internationale. Alors il promet de rattraper les pirates de nos mers et de les châtier. La création d'une compagnie de fret aérien a aussi été proposée par le Président. Toujours dans le chapitre des contraintes il est revenu sur la maîtrise de la conservation, des transports du lieu de production vers le lieu d'exportation, et le grand problème de la maîtrise de la production. S'adressant aux opérateurs économiques, il a salué leur patriotisme « vous n'êtes pas des adversaires mais des alliés. L'enjeu du millénaire dira-t-il « c'est exister ou disparaître; il faut produire



Le chef de l'Etat coupant le ruban symbolique

le maltrat aux gendarmes postés un peu partout. L'ambassadeur des Etats Unis, lui aussi, a raté son ouverture. Après la cérémonie d'inauguration, il a été suivi par des dizaines de jeunes qui criaient «Visa, visa...»

LES INNOVATIONS

Selon le directeur du Cices Adama Sall, pour la première fois ajoutée tel il ya un invité d'honneur, la République de Chine. L'innovation majeure «c'est la foire virtuelle, la première en Afrique, voire dans le monde». Autre innovation, au niveau de l'exposition, M. Sall dit que la 14ème édition a battu le record avec une participation de 33 pays, 575 entreprises et 20.000m2 de superficie. 300.000 visiteurs sont attendus.

IMPREPARATION ET BRICOLAGE

Beaucoup de monde, des troupes artistiques, des orchestres. Le folklore et la musique étaient au rendez vous. L'animation fortement remarquée pendant cette ouverture vient des troupes des régions Est et Sud. Dans les stands, dernière, les bâtiments, par tout, vous êtes agressés par les décribels des puissants appareils. Mais les vrais voleurs n'étaient pas loin. Un ambassadeur africain a failli perdre son téléphone mobile, n'eut été la vigilance

dernier de attendre les signatures. Le service de presse, ne perdez pas votre temps, il n'existe pas ou il est invisible. Les caissières assises dans un coin se lamentent sur leur sort. «On nous avait promis un fixe de 60.000Fca, finalement c'est 40.000 qu'ils nous ont donné. Et c'est avec ça que nous mangeons, payons notre transport, pour un travail de 7 heures à 24heures». Dans certains pavillons, la poussière s'élève encore faite de tapis charis d'autres, les travaux se poursuivent. Alors faites attention avant de cogner un de ces ouvriers qui ont des seaux de peinture. Des centaines de containers attendent encore au port, bloqués par la douane. Le directeur A. Sall dit que le matériel de vente va sortir au fur et à mesure. Ce n'est pas le seul malheur des exposants qui disent payer très cher la location des stands. «Pour un 5m2, que vous partagez à deux, il faut chacun déboursier 700.000Fca»

se lamentent les femmes exposants.
YOUSSEU-GUEYE

OUVERTURE DE LA 14 ÈME FIDAK

Abdoulaye Wade prône une croissance soutenue par l'agriculture

L'Afrique avec seulement 2,2% du commerce international, doit privilégier une croissance économique qui recèle derrière les chiffres, des emplois et des activités. Et pour ce faire, l'agriculture diversifiée reste pour le président de la République, l'outil incontournable pour ne pas être davantage en reste dans cette globalisation de l'économie. Me Abdoulaye Wade, qui présidait hier l'ouverture de la 14^{ème} Fidak, a annoncé la mise sur pied prochaine d'un institut de formation d'agriculteurs. Il a par ailleurs invité les opérateurs économiques sénégalais et africains à se lancer dans le commerce et chercher à mieux maîtriser le marché international pour ne pas être les parents pauvres de la mondialisation.

La Foire internationale de Dakar, est depuis hier et ce jusqu'au 5 décembre prochain, le lieu de convergence des opérateurs économiques venus de trente trois pays du monde. Afri-

cains, Européens et Asiatiques vont échanger et promouvoir leurs produits, mais en même temps nouer des partenariats prometteurs, en vue de développer des secteurs économiques durables.

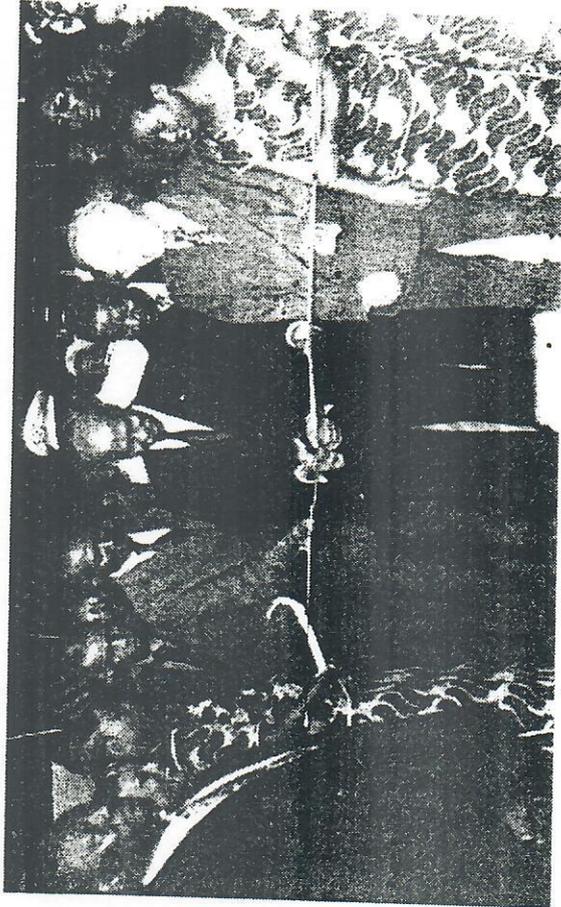
Me Abdoulaye Wade, qui reconnaît la place incontournable du commerce et des échanges dans la mondialisation, a appelé les différentes entreprises et opérateurs à privilégier ces centres fructifères pour les pays en développement et surtout pour le continent africain. C'est ainsi qu'un Centre d'informations sur le commerce va permettre aux pays africains de s'imprégner au quotidien des réalités du marché international, véritable enjeu du nouveau millénaire.

Le président de la République, veut faire du secteur agricole sénégalais, le moteur du développement. La croissance économique de notre pays doit être selon Me Abdoulaye Wade, soutenue par l'agriculture. Mais lui veut faire une agriculture moderne. Il a émis hier l'idée de créer bientôt un institut de formation d'agriculteurs- et non d'encadrants-, où des bacheliers et des maîtres-arts pourront s'initier et aménager dans les profondeurs du pays. Pour cela, il pense à la mo-

dernisation des infrastructures routières, afin de développer l'exportation. L'écoulement des produits agricoles est d'ailleurs un problème commun aux pays africains. C'est pourquoi a dit Me Abdoulaye Wade, l'idée de créer une compagnie de fret aérien couvrant déjà quelque part. Le chef de l'Etat envisage également l'installation de magasins frigorifiques pour assurer la conservation des produits périssables.

Mais l'enjeu de taille tourne autour de la maîtrise du marché international. Il urge de s'ajuster à la demande des marchés européens, si l'Afrique ne veut pas devenir marginalisée dans cette mondialisation.

Le contenu du terme «croissance économique» reste à être très bien perçu par les Africains selon Me Wade. Si les Européens nous ont dépassé de loin sur cette question, c'est parce que, explique-t-il, chez eux la croissance s'accompagne d'emplois et d'activités. Ce qui n'est pas le cas chez nous. Des réformes sur la politique de gouvernement doivent permettre à tout citoyen, homme comme femme d'innover, de produire et de s'insérer dans le commerce. Après l'agriculture, il pêche doit être un levier du déve-



Le chef de l'Etat Me Abdoulaye Wade sacrifiant au rituel de la cérémonie d'ouverture de la Foire (à sa droite le ministre du Commerce Khoureysi Thiam)

loppement de notre économie. Me Wade soutient qu'il va mettre fin au système de pillage de nos poissons par les bateaux étrangers. «Si depuis 50 ans nous avions exploité les ressources de nos mers, nous n'aurions pas aujourd'hui besoin de

l'aide extérieures a-t-il précisé. Le tourisme occupera selon le président de la République, «peut-être la troisième place. Hésitant sur ce secteur, il a tout simplement dit qu'une réflexion se mène sur la place à donner au tourisme dans notre

MARIE ADÉLAÏDE DIONE

MONDE RURAL

Les agriculteurs réclament la hausse du prix de l'arachide

Le S.

EMBOUCHE BOVINE

Rien qu'avec du maïs et de la paille, le Sénégal pourrait disposer d'herbe verte toute l'année pour satisfaire ses besoins en alimentation du bétail, sans recourir à la terre.

Le Sénégal expérimente l'hydroponie

Il suffit d'un tour à la 14e Fidak pour avoir un aperçu fabuleux sur ce qui se fait au Sénégal, en matière d'agriculture intégrée. Quand le maïs se met au vert... Efficace, peu coûteuse, la technique existe depuis les années 50, mais au Sénégal, l'hydroponie en est à ses premiers... meuglements avec cette culture hors sol développée à Pout, dans la région de Thiès, par la société d'Exploitation maraîchère de Pout (Emap). La technique est simple. Le Brésil l'a développée à partir du maïs, le Sénégal en a fait sienne.

Il suffit d'une couche de film en plastique à même le sol, recouverte de maïs provenant de la récolte du paysan sénégalais, à raison de 3kg/m². Ce même maïs est ensuite recouvert de paille (de riz ou autre) et arrosé à raison de trois litres d'eau le matin et la même quantité le soir, et au sixième jour, intervient 2 kg/m² d'engrais (Npk)

soluble. Au douzième jour, le maïs jaune devient de l'herbe verte prête à être consommée par le bétail. Selon Assane Touré, gérant de la société Agri 2000 et spécialiste en production animale qui tient une exposition à la 14e Fidak, "pour chaque mètre carré, nous produisons 25 kg de matière sèche qui peuvent nourrir à peu près trois vaches".

Dans un pays chaud et sec comme le Sénégal, où l'herbe verte ne s'observe que pendant l'hivernage, cette technique qui permet d'avoir du vert 365/365 est une révolution. A en croire M. Touré, non seulement la technique est simple à réaliser, mais les coûts de production calculés, y compris les immobilisations, sont fort intéressants, revenant à 45 F/kg.

Autre avantage souligné par Assane Touré, celui-là écologique, c'est l'absence d'utilisation de pesticides et

le contrôle des pertes par ruissellement ou percolation de substances minérales qui sont quasi nulles. Toutefois, pour l'alimentation variée du bétail, outre la technique de l'hydroponie, d'autres compléments sont nécessaires. Assane Touré écarte l'utilisation de farines animales. "Nous utilisons des aliments 100 % naturels pour l'alimentation du bétail", affirme-t-il, en donnant l'exemple du sorgho.

Mais il n'y a pas d'hydroponie sans vache et si le Sénégal introduit depuis quelques années maintenant des races bovines étrangères comme la monbéliarde ou encore la holstein dans son cheptel, celui-ci s'enrichit également de races indiennes qui nous viennent du Brésil, comme le guzerat et le nellore, dont quelques spécimens plastronnent en face des stands de Emap et Agri 2000, à la 14e Fidak.

Malick NDAW

Un nouveau plan d'aménagement à l'étude

(Correspondance - Située à 60 km de Dakar, la forêt classée de Bandia s'étale sur une superficie de 10 750 ha. Elle est à cheval sur les départements de Mbour (7 166, 7 ha) et Thiès (3 983, 7 ha). Jadis, cette forêt constituait, avec celles de Thiès et de Pout, les massifs boisés les plus riches de la région. Près de 500 familles peules originaires du Fouta-Djallon y pratiquaient des coupes régulières de bois de chauffe et de charbon de bois, destinés au ravitaillement de centres urbains comme Dakar et Thiès. Chaque année, de 1938 jusqu'en 1952, quelque 561 ha en moyenne par an étaient exploités, soit environ 45 kg de charbon à l'hectare.

Au vu de cette situation, les colons qui géraient à l'époque la forêt, ont décidé de la doter d'un premier

plan d'aménagement élaboré en 1953 qui divise la forêt en série : une série de bois de chauffe, une de bois d'œuvre et une autre de station d'essai de 199 ha. Aujourd'hui, avec les effets conjugués de la sécheresse de ces dernières années et la destruction de la forêt par l'homme (feu de brousse, surpâturage incontrôlé), la forêt de Bandia est confrontée à moult de problèmes qui ralentissent sa bonne gestion, malgré les efforts consentis par des groupes organisés comme Pronaséf, la mission vietnamienne, l'Isra, la Sococim et le Ftp. Seulement, souligne l'inspecteur régional des Eaux et Forêts, "beaucoup reste à faire pour mieux protéger cette forêt qui recèle beaucoup de potentialités naturelles".

C'est dans ce sens que se tient, depuis le 5 décem-

bre dernier à Sindia, un forum axé sur la mise en œuvre d'un programme d'aménagement participatif et intégré de la forêt classée de Bandia. Cette rencontre qui prend fin ce jeudi, regroupe les élus locaux partenaires et les populations qui planchent sur la problématique de la gestion de la forêt de Bandia afin de trouver des solutions. "Ce que nous cherchons, c'est d'impulser une nouvelle dynamique pour préserver les ressources naturelles dans la forêt de Bandia en impliquant les populations dans la gestion de ces ressources naturelles", plaide le patron des Eaux et Forêts de la région, à l'ouverture des travaux présidés par le préfet de Mbour. Un nouveau plan d'aménagement de cette forêt sera ultérieurement élaboré.

Karim LO

Plus de 100 ha ravagés par le feu

La forêt classée de Bandia a été, dimanche et lundi derniers, le théâtre d'un violent incendie. Le feu n'a pas fait de pertes en vies humaines, mais a causé d'importants dégâts. Selon les témoignages recueillis auprès des populations de Bandia, plus de 100 hectares ont été ravagés par le feu. "C'est le dimanche que nous avons aperçu, vers 9 h, de la fumée dans la forêt. Mais comme c'était de loin, nous n'avions pas réagi. Et dès le coucher du soleil, vers 19 h,

nous avons remarqué des flammes dans la forêt. Ainsi, dès le lendemain à 7 h, nous avons mobilisé toutes les populations pour lutter contre ce feu. Ce n'est qu'à 17 h et avec l'aide du chef du secteur des Eaux et Forêts de Mbour et les sapeurs-pompiers de cette ville, que nous avons enfin réussi à maîtriser le feu", témoigne Ibra Ciss, chef du village de Bandia. Les causes de cet incendie restent à déterminer.

K. LO

N° 2622

PA

NOVEMBRE 2000

voTRE guide

| Espèces | Nombre de grains au gramme | Distance plantation (cm) | | Semence par hectare | | | Implantation idéale Nombre de Plants ha | Rendement Tonnes par hectare |
|------------------------------|----------------------------|--------------------------|-------------|---------------------|--------------|-------------|--|---------------------------------|
| | | Inter-rang | Sur le rang | Précision | Direct | Repiquage | | |
| ASPERGE | 45 - 50 | 140 à 170 | 30 à 40 | 250 000 | | | | 140 à 200.000 griffes |
| AUBERGINE SERRE + P.T. | 200 - 250 | 100 | 50 | | | 150 à 200 g | 15000/20.000 | 40/80 |
| BETTERAVE | 50 - 70 | 30 à 40 | 30 à 40 | | 10 - 12 kg | | 310.000 | 40/80 |
| CAROTTE | 600/1200 | 20 à 30 | | 1,5 à 2 millions | 3 - 4 kg | | 1.000.000 à 1.500.000 | 30/90 |
| CELLERI A COTES | 2.500 | 40 | 25 | | | 200 à 250 g | 100.000 à 150.000 | 40/90 |
| CELLERI RAVES | 2.800 | 50 | 40 | | | 200 à 250 g | 40.000 à 50.000 | 30/55 |
| CERFEUIL | 400/500 | 20 | 10 | | 45 kg | | | 15/25 |
| CHICOREE BRISEE SCAROLE | 600 | 40 à 70 | 30 à 40 | | 1,3 à 2,2 kg | | 60.000 à 90.000 | 30/70 |
| CHICOREE BRISELLE | 500/700 | 30 à 50 | 20 à 40 | | 1,5 à 2 kg | | 200.000 à 250.000 | 20/30 |
| CHICOREE SAUVAGE | 500/700 | 30 à 50 | 20 à 40 | | 1,5 à 2 kg | | 230.000 à 260.000 | 20/25 |
| CHOU | 300/500 | 40 à 60 | 40 à 60 | | | 200 - 300 g | 25.000 à 55.000 | 30/60 |
| CHOU DE BRUXELLES | 350 | 40 à 60 | 30 à 60 | | | 200 - 300 g | 20.000 à 40.000 | 30/40 |
| CHOU FLEUR | 350 | 40 à 60 | 50 à 70 | | | 150 - 250 g | 15.000 à 20.000 | 20/40 |
| CHOU BROCCOLI | 350 | 40 à 60 | 40 à 60 | | | 200 - 300 g | 15.000 à 20.000 | 20/40 |
| CONCOMBRE PLEIN CHAMPS ... | 30 | 80 à 100 | 80 à 90 | 500.000 g | 1 à 1,2 | | 13.000 à 16.000 | 25/30 |
| CONCOMBRE DE SERRE | 35 | 80 à 100 | 30 à 50 | | | 500 - 600 g | 10.000 à 15.000 | 130/250 |
| CORNICHON | 40 | 140 | 25 | 10 à 15 kg | 3 à 6 kg | | 6.000 à 7.000 | 5/10 |
| COURGE | 6/8 | 110 à 150 | 30 à 60 | | 15 kg | | 10.000 à 15.000 | 30/50 |
| EPINARD | 150 | 20 à 40 | 10 | | 10/15 kg | | | 15/20 |
| FENOUIL | 150/250 | 40 à 50 | 15 à 20 | | 3/5 kg | | 100.000 à 120.000 | 20/30 |
| FEVE | 0,5 | 40 à 50 | 15 à 20 | | 300-400 kg | | 80.000 à 120.000 | 5/10 |
| HARICOTS FILETS | 3/4 | 40 à 60 | 4 à 7 | | 80-100 kg | | 200.000 à 350.000 | 5/13 |
| HARICOTS MANGETOUT | 2/3 | 40 à 60 | 4 à 7 | | 50-80 kg | | 280.000 à 350.000 | 5/15 |
| HARICOTS FLAGEOLET | 3,5 | 40 à 60 | 4 à 7 | | 60-80 kg | | 250.000 à 300.000 | 3/5,5 |
| HARICOTS A ECOSSER | 2/3 | 40 à 60 | 4 à 7 | | 80-100 kg | | 250.000 à 300.000 | 8/10 |
| LAITUE DE SERRE | 700/1000 | 30 à 40 | 25 | 130.000 à 175.000 | | | 120.000 à 160.000 | 30 à 60 |
| LAITUE PLEIN CHAMPS | 700/1000 | 30 à 40 | 30 | 600.000 g | 1/1,5 kg | | 80.000 à 120.000 | 25/40 |
| MACHE GROS CALIBRE | 400/600 | 1/2 gm ² | | | 9/10 kg | | | 10/14 |
| MACHE PETITE GRAINE | 700/1000 | 2/3 gm ² | | | 5/7 kg | | | 8/12 |
| MELON | 33 | 150/200 | 50 à 70 | | 1 kg | | 5.000 à 12.000 | 25/60 |
| NAVET | 400/700 | 15 à 20 | 10 à 15 | | 3/4 kg | | 500.000 | 25/40 |
| OIGNON | 250 | 30 à 35 | 3 à 5 | | 5/8 kg | | 500.000 à 900.000 | 25/70 |
| PERSIL | 600/700 | 30 à 35 | 3 à 5 | | 4/5 kg | | | 15/20 |
| POIVRON SERRE - P/C | 120/150 | 80 à 100 | 40 à 50 | | | 0,5/1 kg | 15.000 à 20.000 | 25/60 |
| PISSENLIT | 900/1.500 | 15 à 20 | 10 à 15 | | 1/5/2 kg | | | 10/20 |
| POIREAU | 350/400 | 50 à 60 | 6 à 12 | 0,8/1 kg | 1,8/2 kg | 1/1,8 kg | 250.000 à 350.000 | 30/70 |
| POIRÉE | 60/90 | 60/70 | 35 à 40 | | 5 kg | | 50.000 | 25/60 |
| POIDS | 3/10 | 60 à 80 | 4 à 5 | | 100/120 kg | | | 3/12 |
| RADIS | 80/120 | 15 à 20 | 6 à 8 | | 30/40 | | | |
| SALADE | 80/100 | 25 à 30 | 9 à 10 | | 10/12 kg | | 50.000 à 60.000 | 15/18 |
| SCORONÈRE | 79/90 | 25 à 30 | 8 à 10 | | 10/13 kg | | 50.000 à 60.000 | 20/30 |
| TOMATE FRAIS | 250/300 | 80 à 100 | 20 à 50 | | | 120-150 g | 20.000 à 35.000 | 70/130 |
| TOMATE INDUSTRIE | 250/300 | 100 à 110 | 20 à 40 | | | 140-200 g | 25.000 à 35.000 | 40/80 |

Tous ces chiffres sont donnés à titre indicatif
Nous restons à votre entière disposition pour vous donner par variété des indications plus précises.

ATELIER

Méthodologie sur l'agriculture urbaine

Le Bureau pour l'Afrique du Programme de Gestion urbaine (Pgu/Bra), le Centre de Recherches pour le développement international (Crdi) et l'Institut africain de gestion urbaine (Iagu) s'apprentent à lancer un vaste programme de recherche-consultation pour le développement durable de l'agriculture urbaine en Afrique de l'Ouest. Ce programme s'inscrit dans le cadre des activités du Réseau africain francophone pour l'agriculture urbaine mis sur pied en novembre 1999 et dont l'Iagu assure la coordination régionale en s'appuyant sur des institutions d'ancrage dans chacune des villes ciblées par le programme notamment : Abidjan, Bamako, Cotonou, Dakar, Niamey, Nouakchott et Ouagadougou.

A cet effet, un atelier méthodologique sera organisé à Dakar les 07 et 08 décembre 2000 et portera essentiellement sur les outils de collecte et les instruments d'analyse et de planification du projet.

RECENSEMENT NATIONAL DE L'AGRICULTURE

Pérenniser les acquis du système

Le séminaire de Recensement national de l'agriculture ouvert lundi dernier, s'est terminé hier par la formulation d'un certain nombre d'observations et suggestions formulées par les participants venus des dix régions du pays. Il s'agit désormais de pérenniser les acquis du recensement national de l'agriculture pour la cohérence des politiques et stratégies de l'agriculture.

pose de plus en plus et le président de la République a tranché en accordant dans la dernière mouture de sa nouvelle Constitution le droit d'accès à la terre à la femme rurale.

Selon les confidences du président Abdoulaye Wade à l'ouverture de la quatrième réunion du Comité directeur international sur la promotion de la femme rurale, une femme, professeur de droit, lui a demandé, dans un courrier, d'enlever de la nouvelle Constitution qui n'est pas encore amendée la mention femme rurale. Parce que, lui explique-t-elle, cela donne l'impression qu'il y a deux catégories de femmes. Faut-il alors parler de la femme rurale ou de la femme tout court ? Le débat n'est même pas à poser, de l'avis de Madame Awa Mansaré, venue de Faoune, à 45 kilomètres de Sédhiou, pour participer à l'exposition vente des représentantes de femmes rurales invitées à la rencontre des épouses de chef d'État qui plaident leur cause.

"Nous ne pouvons refuser d'être considérées comme des femmes rurales. Ce serait même un complexe parce que nous venons du milieu rural", soutient Mme Mansaré, secrétaire générale de l'Association africaine de la jeunesse agricole et culturelle. Aussi ajoute-t-elle que "là-bas, au village, il y a des femmes beaucoup plus aisées que les citadines". La notion de bien-être est relative, à son avis, comme pour désavouer celles qui veulent les convaincre que la femme rurale est marginalisée. Elle est juste confrontée à un problème d'infrastructures et de moyens qui fait de ses labeurs une tâche délicate. De ce fait, poursuit Mme Mansaré, "les femmes et autorités qui veulent nous aider doivent descendre sur le terrain

pour mieux apprécier les difficultés auxquelles nous sommes confrontées. Elles doivent nous voir à l'œuvre pour savoir ce que nous endurons".

Une conviction partagée par la présidente du directoire régional des femmes en élevage de Tambacounda, Dieynaba Sidi-bé. Celle-ci considère que si le Cdi travaille pour la promotion de la femme rurale, alors "il faut nous trouver chez nous pour être au fait de nos réalités pour mieux nous aider, et pour un meilleur échange d'expériences". Cependant, ces dames estiment que la réunion qui prend fin aujourd'hui, offre l'opportunité "de nouer des contacts avec les autorités et de leur poser nos doléances au nom des femmes que nous représentons ici".

A. M. DIOP

SYNDICAT DES CULTIVATEURS, ÉLEVEURS ET MARAÎCHERS DU SÉNÉGAL

«Nous ne voulons plus d'injustice»

En réclamant la fin de l'injustice dont ils font l'objet, le syndicat des cultivateurs, éleveurs et maraîchers du Sénégal tenait à déplorer la manière dont le monde rural a vécu la saison agricole écoulée. C'était au cours d'une rencontre bilan tenue au siège de la Confédération des syndicats autonomes (Csa).

Il est temps de corriger les injustices" fulmine Malick Seck, le président du Scem, dans son discours liminaire. La raison de sa colère, la mauvaise redistribution des revenus au Sénégal. "60% des sénégalais vivent des produits de l'agriculture alors que seul 11% des richesses nationales vont au monde rural". C'est pour sensibiliser les autorités de l'alternance sur le sort des ruraux que le Scem a profité de l'occasion pour dégager les enjeux du moment. A cet effet, le syndicat sollicite toute l'attention du gouvernement pour que la campagne agricole 2001 ne soit pas une répétition des précédentes. Ainsi, souligne Malick Seck, "l'État doit faire parvenir les semences et l'engrais aux paysans avant le 15 juin de chaque année".

En effet, souligne le syndicaliste, "nous sommes plus aptes à recenser les manquements car étant sur le terrain". Pour exemple, le président a cité l'affaire du phosphate pour lequel l'État a dépensé plus de 4 milliards et que les paysans n'ont pas encore reçu, faute de suivi. Il a également cité le cas de Cheikh Cissé de la Sonagraïne qui trompait la vigilance des paysans et le problème de la manipulation des instruments de mesures. Pour prévenir ces dérives qui hypothèquent les campagnes agricoles, le syndicat lance une mise en garde à la Sonagraïne et à la Sonacos, pour qu'elles mettent fin "aux pratiques malsaines de leurs agents".

Dans cet optique, le Scem réclame la transparence à ses partenaires et exhorte ses membres à s'acquitter de leurs engagements.

Le Scem a aussi évoqué le problème des farines animales interdites en Europe. Il estime que c'est à l'État de prendre ses responsabilités pour protéger le Sénégal.

Le Scem s'élève en outre contre "l'attitude irrespectueuse" du ministre de l'Agriculture et de l'Élevage, qui n'a pas répondu à sa demande d'audience introduite depuis le 10 octobre.

Harouna DEME

PROMOTION ECONOMIQUE DE
 LA FEMME RURALE

Si elles pouvaient écouler leurs produits

Elles se débrouillent pour exploiter et commercialiser ce que leur offre la terre, dans leur terroir. Seulement, ces femmes rurales sont confrontées à des difficultés de conservation et d'écoulement de leurs produits.

"Partout, on exige des devoirs à la femme sans lui accorder des droits", regrette la reine Fabiola de Belgique, présidente du Comité directeur international sur la promotion économique de la femme rurale. Lors de l'ouverture de la quatrième réunion du Cdi, la reine Fabiola a lancé un appel aux gouvernants pour que les femmes ne soient pas défavorisées. Par exemple, en leur reconnaissant le droit d'accès à la terre et en le leur facilitant. "Accès et contrôle par les femmes rurales des facteurs de production : Un impératif pour un développement durable", n'est-il pas le thème de la rencontre des épouses de chefs d'Etat à Dakar ?

En attendant que cela se réalise, les femmes rurales sénégalaises se débrouillent pour exploiter et commercialiser ce que leur offre la terre, dans leur terroir. Faoune, dans le département de Sédhiou, se distingue par la production du miel et du sésame. Et une variété de produits et dérivés du miel et du sésame est exposée au stand de l'Association de la jeunesse africaine agricole et culturelle de la région de Kolda. Secrétaire de cette association dans laquelle elle milite depuis quinze ans et chargée de la cellule recherche et action, Awa Mansaré

explique les lourdeurs de son travail : *"L'exploitation du miel est un travail difficile parce que manuel. Filtrer et emballer 20 ou 50 kilogrammes de miel peut nous prendre toute une journée."*

Seulement, reconnaît Mme Mansaré, *"c'est rentable comme activité, d'autant que nous ne jetons rien avec le miel"*. Après le filtrage, *"nous fabriquons des bougies et du savon de cire"*, poursuit-elle, montrant les boules de savon exposées. Cela est d'autant plus intéressant que le milieu rural se caractérise par le manque d'électrification et la pauvreté. *"Quelqu'un qui n'a pas quoi manger ne pense pas à se payer un savon ordinaire, sachant qu'avec le même prix, il peut avoir trois savons locaux"*, explique notre interlocutrice. En plus de sa rentabilité économique, le miel d'anacardier a des vertus aphrodisiaques pour les hommes et facilite la planification chez la femme, ajoute Awa Mansaré sur un ton de confiance.

A côté du miel et de ses dérivés qu'elle propose, de l'huile de sésame, des gâteaux et autres amuse-gueule sont confectionnés à partir du sésame. *"Nous fabriquons même du chocolat à partir du sésame et d'autres produits prêts à être mangés seuls ou*

avec du lait caillé. Imaginez la facilité que cela procure le matin, surtout pour le petit-déjeuner des enfants qui doivent aller à l'école ou en période soudure", explique Awa Mansaré. Elle propose le litre d'huile de sésame à un prix quatre fois moins cher qu'au supermarché.

L'exploitation de ces produits est d'une grande rentabilité financière, mais *"nous sommes confrontées à un réel problème de vulgarisation et d'écoulement. Nos produits qui ne sont pas industriels, ne peuvent être conservés au-delà de six mois. Et s'ils ne sont pas vendus, c'est une double perte pour nous"*, se plaint Awa Mansaré. Le même problème se pose à ses voisines de stand. Maty Ndao du Gie Mantoulaye Guène de Kayar serait soulagée si son Gie arrivait à écouler ses produits. Leur spécialité est la sauce de poisson stérilisée en bouteille *"qui est beaucoup plus rentable que la vente de poisson"*. La sauce de poisson est une solution hydrolysée obtenue à partir de la fermentation lente du poisson en milieu salé. Une expérience acquise par le groupement féminin de Kayar grâce à la convention tripartite Vietnam-Fao-Sénégal.

**Aminatou M.
 DIOP**

OUVERTURE DE LA 14^{EME} FIDAK

Wade annonce la création d'un institut de formation d'agriculteurs

Le président de la République Me Abdoulaye Wade envisage la création prochaine d'un institut de formation d'agriculteurs. Me Wade justifie cette décision par le fait que jusque-là, on ne formait que des encadreurs au détriment des encadrés. Le Président a fait cette annonce hier en ouvrant la 14^{ème} édition de la Foire internationale de Dakar (Fidak).

"Nous voulons des agriculteurs qui iront dans les zones les plus reculées du Sénégal. Des zones qui seront reliées par des routes", a précisé Me Wade qui a fait part de son intention de faire du Sénégal un pays d'agriculture moderne. Abdoulaye Wade tient le pari d'avoir

est d'avis qu'un pays comme le Sénégal ne pourrait pas ne pas intégrer dans ses analyses et ses politiques le rôle des nouvelles technologies dans la mondialisation du commerce.

Abordant la question de la présence sur le marché international, le Président déclare que son souci principal est de trouver des débouchés.

Autre question soulevée par Me Wade, l'exportation. Là-dessus, il estime qu'on ne peut pas la maîtriser si on ne gère pas la question du transport aérien. A cet effet, il s'est engagé à appuyer les opérateurs économiques sénégalais pour la

mise en place d'une compagnie de fret aérien. La conservation est aussi un secteur à maîtriser déclare Me Wade qui annonce l'installation de magasins de conservation frigorifique. Le ministre du Commerce est engagé dans les négociations avec les pays européens pour trouver les financements.

Pour Me Wade, l'enjeu du nouveau millénaire, c'est exister ou disparaître. Exister, c'est produire, innover, vendre. C'est pourquo, ajoute-t-il, "je parle sur l'homme

sénégalais pour occuper la place qui nous revient." Le président a lancé cet appel au secteur privé sénégalais sur lequel il dit fonder beaucoup d'espoir.

Me Wade promet de mettre fin à l'exploitation de nos ressources halieutiques avec la mise en place d'un système capable d'arrêter les voleurs. "Si nous avions exploité les ressources de nos mers, nous n'aurions pas besoin de l'aide internationale", soutient-il.

Assane DIAGNE

RECHERCHE-DEVELOPPEMENT

Obligation de résultats aux chercheurs de l'ISRA

Le secteur de la recherche affiche une meilleure santé après une période de léthargie caractérisée par la fuite des cerveaux, le vieillissement du personnel, le déséquilibre financier des instituts de recherche, les difficultés liées au transfert des technologies et la formulation des besoins

PLUS QUE DES FRÉMISSEMENTS, des lueurs d'espoir partent de l'Institut Sénégalais de Recherches Agricoles (ISRA) qui vient de sortir du creux de la vague. Cet éclairci qui préfigure un redressement de l'institution est perceptible à travers les intentions de réintégration manifestées par certains chercheurs qui étaient allés monnayer leur expertise sous d'autres cieux. L'ISRA revient de loin. C'est le moins que l'on puisse dire.

M. Pape Abdoulaye Seck, le directeur général de l'institut que nous avons rencontré, a fait pour nous, l'état des lieux de la recherche qui est de nos jours caractérisée par un certain nombre de problèmes essentiels auxquels il faut apporter des solutions concrètes. Le premier, c'est d'abord la fuite des cerveaux car le marché international de la matière grise a privé l'ISRA de chercheurs émérites, ce qui l'a propulsé au rang de pépinière au plan international, pour certains chercheurs qui souhaitent monnayer leurs talents plus tard hors de nos frontières. Le deuxième problème, c'est que le financement des activités de recherche est absorbant puisqu'il faut se donner le temps d'avoir les résultats, dès l'instant que ceux-ci ne se décrètent pas et, quoi qu'on dise, la recherche est absolument rentable. Cela, les différentes études d'impact de la recherche sur le développement l'ont assez prouvé et ont fait ressortir que l'application des travaux peut changer notablement la physionomie du secteur agricole. Selon le directeur général de l'ISRA, le vieillissement du personnel de la recherche est un autre problème auquel il doit être trouvé une solution dans les meilleurs délais. "Les chercheurs font de très longues études après le bac, donc, il faut assurer une relève. Et à ce niveau, nous sommes limités par les dispositions budgétaires pour permettre à de jeunes talents de côtoyer des chercheurs seniors, de capitaliser une certaine expérience qui puisse les mettre en position d'assurer la relève".

Un autre point qui paraît important aux yeux du Pr Pape Abdoulaye Seck, c'est l'état des infrastructures qui doivent

servir à une recherche de qualité.

"Nous avons un capital foncier extrêmement important. Nous avons bâtiments et laboratoires également en nombre, il suffit de se donner les moyens d'occuper ce capital". Pour le DG de l'ISRA, une réflexion approfondie autour de ces problèmes permettra à coup sûr à la recherche scientifique, technique et agronomique de faire les bonds qualitatifs qui sont attendus d'elle.

L'ISRA a décidé de fixer les actions prioritaires qui, inmanquablement, s'emboîtent autour de l'amélioration de l'équilibre financier au niveau des instituts de recherche. Car, aucun bailleur n'acceptera d'investir dans un secteur en mauvaise santé financière. "Il faut que nous développiions, au niveau de l'ISRA, une capacité endogène de formulation de propositions concrètes de recherches pour aller à l'assaut des financements qui existent sur le plan national (FNRA). Le troisième point qui nous paraît important, c'est que la durabilité de la recherche dépend aussi de la capacité des chercheurs à répondre avec viabilité et précision aux préoccupations du monde rural. Il faut que nous nous donnions les moyens d'assurer un suivi évaluation adéquat et une évaluation objective aussi bien des structures, des hommes que des programmes".

Dorénavant, au niveau de l'ISRA, chaque chercheur aura un contrat annuel d'obligation de résultats, fondé sur des indicateurs objectivement vérifiables. Une évaluation des chercheurs sera faite sur la base de contrats annuels de performance. En fonction du cadre logique élaboré des tableaux de bord régulièrement mis à jour seront confectionnés comme supports. "L'ISRA mettra également en œuvre un planning d'animations scientifiques et veillera effectivement à créer les conditions idéales pour que les chercheurs et les utilisateurs directs et indirects puissent se rencontrer et dialoguer, ce qui nous permettra de rendre compte de nos résultats de recherches et aussi de recueillir les préoccupations des différents acteurs ; afin

par les bénéficiaires. La recherche repart sur de nouvelles bases et l'encadrement des chercheurs juniors par des seniors du nord permettra d'assurer la relève. L'ISRA se donne désormais les moyens d'une plus grande visibilité et fait un clin d'œil en direction des utilisateurs.



Pr Pape Abdoulaye Seck, DG de l'ISRA.

de réajuster nos programmes si de besoin est". M. Seck a également mis l'accent sur l'encadrement de certains chercheurs juniors, par des seniors du nord ou au niveau de nos Universités pour renforcer les capacités opérationnelles de nos savants. Cela permet à la jeune génération de faire ses classes auprès d'experts confirmés. "Notre institut a sa partition à jouer dans la construction d'une vision du développement à la base. La mise en œuvre des différentes décisions va imprimer à l'ISRA le culte de l'excellence car se trouvant dans un environnement qui devient de plus en plus concurrentiel et qui doit apporter les solutions qu'il faut aux problèmes du monde rural. Notre ambition, c'est de faire en sorte que les chercheurs soient beaucoup plus des experts à la recherche des théories de leurs pratiques, plutôt que d'être à la remorque de la pratique de leurs théories. Ainsi, nous devons, pour rester collés aux réalités, être des tailleurs sur mesure.

SALIOU FATMA LO

Une banque de données pour toutes les régions

En termes de résultats de recherche, l'ISRA capitalise une banque sur les différentes régions écologiques et qui se reflète sur la consommation locale en intervenant sur le calendrier cultural, le code génétique des espèces, l'introduction des spéculations aux terres cultivables dans les différentes conditions agro-pédo-climatiques.

AINSI, DANS LA ZONE DES "NIAYES", les efforts ont porté sur la résistance du "jaxatu" aux acariens, le criblage de la lignée des tomates, l'introduction des génotypes de tomates destinées à la transformation, la sélection des variétés de tomates adaptées à l'hivernage et résistantes aux nématodes, la multiplication rapide du manioc, la sélection de patate douce à haut rendement et à adaptabilité large, l'introduction puis la sélection de variétés de pommes de terre. Dans cette zone écologique, la lutte contre la maladie des racines roses de l'oignon, celles de teignes de la pomme de terre et du chou, l'utilisation de voiles non tissées pour la protection des cultures, la production de semences maraîchères ont été menées et couronnées de succès. Pour la production animale, de nombreux travaux ont été conduits dans la zone des Niayes, tout comme des essais portant sur le secteur horticole et le suivi de la campagne horticole.

Dans la zone du Fleuve Sénégal, il a été procédé à une sélection de variétés de riz et de maïs, le raccourcissement du cycle de certaines espèces de riz performantes. L'arboriculture fruitière dans la zone a également fait l'objet de recherches qui ont abouti à l'essai d'agrumes, 12 pour les orangers, 12 pour les mandariniers, 8 pour les pomeños et 4 variétés de citronniers. La caractérisation des sols des périmètres du Delta et de la moyenne vallée a été faite et les données des analyses physico-chimiques sont consignées. Des nouvelles formulations de fumure minérale ont été aussi faites et ont donné la voie à des combinaisons optimales de produits chimiques et minéraux. Le

machinisme agricole et technologique post-récolte, les budgets de cultures, les besoins hydriques et les systèmes de production ont été étudiés à la loupe par les chercheurs de l'ISRA.

Pour la zone Sénégal Oriental-Haute Casamance, l'approfondissement de connaissances sur les systèmes de l'élevage a été acquis et des tests et propositions d'innovations comme alternative aux pratiques préexistantes effectués. La zone a servi de laboratoire pour la mise en place d'un système d'amélioration génétique à noyau ouvert (Sagno).

La gestion de la fertilité aussi a été étudiée, de même que celle de la fertilisation minérale du coton. Pour le contrôle de "l'enherbement" dans cette zone ou la pluviométrie se maintient, des associations ont été faites qui permettent de maintenir le problème dans des dimensions acceptables dans le terroir où des variétés améliorées pour les grandes cultures ont été créées et sont en cours d'exploitation.

La Basse et Moyenne Casamance, dans le cadre des recherches se distinguent par la qualité des travaux sur l'amélioration variétale du riz de nappe, de bas-fond et de mangrove. En ce qui concerne la protection phytosanitaire, d'intéressantes découvertes ont été faites en direction de la lutte contre les adventices, la "pyriculariose", mais aussi, en matière d'entomologie et de fertilisation. Pour ce qui est de l'hydraulique agricole, des techniques de gestion des barrages et des digues anti-sel ont été élaborées et les résultats de caractérisation sont fort intéressants dans la vallée de Bougoutoub. S'agissant du machinisme, divers maté-

riels ont été élaborés et qui ont une incidence positive sur la réduction du temps de travail et l'accroissement de la productivité.

Dans la zone sylvo-pastorale, la productivité des animaux a occupé une place importante dans la masse des travaux, particulièrement le zébu "Gobra", les brebis "peul-peul" et les "touabire".

Pour ces petits ruminants, les efforts ont porté sur la mortalité et les paramètres de reproduction. En outre, des index de valeurs pastorales ont été établis pour les trois espèces. S'agissant de la foresterie, des connaissances substantielles ont été accumulées sur le comportement général des plantations agro-forestières de la zone sylvo-pastorale et les techniques de saignée pour la production de la gomme arabique. Au plan des productions végétales, des travaux menés en station et dans les laboratoires ont permis aux chercheurs de comprendre les mécanismes de résistance des plantes à la sécheresse pour cette zone nord. Pour le bassin arachidier où la pression conjuguée de la sécheresse et de la démographie ont contribué à la dégradation des zones de bassins versants dans les années 70-80, les rendant presque incultes, des études ont été entreprises pour une exploitation plus judicieuse des terres et une optimisation des cultures sous pluies. D'innombrables travaux ont permis de mettre au point des variétés de mils, de sorgho, d'arachide et de l'agro-foresterie. Les mêmes travaux ont été effectués pour la zone centre-nord du bassin arachidier.

Les recherches ont aussi porté sur la pêche artisanale, celle maritime, sardinière, thonière, chalutière. Le bilan, au niveau national, lui aussi, a donné de réels motifs de satisfaction pour la recherche sénégalaise.

S. F. L.

Syndicat des cultivateurs, éleveurs et maraîchers du Sénégal affilié à la Confédération des syndicats autonomes (Csa) a tenu hier un point de presse à la bourse du travail cité Soprim. Les discussions ont essentiellement tourné autour, des préoccupations qui découlent de la manière dont le monde rural a vécu la saison agricole passée et ses projections pour l'avenir, sous la présidence du secrétaire général El Hadji Malick Seck et de Iba Ndiaye Diadji.

Quatre milliards de F cfa, tel est selon les cultivateurs, éleveurs et maraîchers la somme investie par le gouvernement dans le phosphate et les engrais. Pourtant, ce geste est loin de les satisfaire. Car disent-ils, «le phosphate ne profite pas, les stocks dorment la plupart du temps dans les magasins. Il en est de même pour les semences. La distribution a connu des avancées considérables mais n'est pas totalement satisfaisante». Par la voix de son secrétaire général, El Hadji Malick Seck, le Syndicat des cultivateurs, éleveurs et maraîchers dénonce les injustices dont ils sont victimes. Ces injustices, venant des agents de leurs services partenaires tels que la Sonagraine et la Sonacos consistent en une escroquerie dans la pesée des semences. C'est ce qui a valu la saisie de la justice par le syndicat. En effet, des agents de la Sonacos ont été traînés en justice pour escroquerie.

Ainsi ils demandent à la Sonacos de mettre en garde ses agents contre les mauvaises pratiques qu'ils jugent immorales. De même, les agriculteurs s'élèvent en particulier contre toute forme de manipulation frauduleuse des balances, poids et tares au moment de la pesée des semences ou de l'achat des récoltes. Pour pouvoir combattre ensemble, cultivateur, éleveur, maraîcher du Sénégal, à rester dans la droiture en excluant toute pratique malsaine répréhensible et à travailler dans l'honnêteté.

Suite à la montée du prix des produits pétroliers et à la flambée qui s'en est suivie notamment la hausse du prix du transport, le secrétaire général du syndicat et ses camarades estiment que le prix de l'arachide au producteur doit être revu à la hausse. Aussi, plus que jamais, ils revendiquent leur association à toute instance où seront discutés et fixés les prix de produits agricoles et d'élevage, du fait qu'ils sont les premiers à être directement concernés.

Selon El Hadji Malick Seck, les semences et l'engrais doivent être distribués et arriver aux paysans au plus tard le 15 juin de chaque année sinon ce serait inutile. Parmi leurs revendications figure en outre la correction du fait que 11% des richesses nationales vont au monde rural alors que 60% des Sénégalais vivent des produits de l'agriculture. Phénomène qu'ils considèrent comme une injustice.

Pour discuter de l'ensemble de ces questions, une lettre de demande d'audience a été adressée au ministre de l'Agriculture depuis le 10 octobre dernier mais se trouve tou-

jours sans réponse. Concernant la maladie de la vache folle qui sévit actuellement dans les pays européens, Talla Guèye se dit rassurant après étude de certaines zones d'élevage comme Kaolack et Kaffrine... «Les éleveurs sont conscients des dangers de la maladie. Ils n'utilisent pas de produits susceptibles de donner la maladie. Ils projettent même de pouvoir ravitailler en viande les Européens le jour où leurs stocks seront épuisés» affirme Talla. Par ailleurs, Iba Ndiaye Diadji semble pessimiste, car dit-il «les supermarchés sont capables de commercialiser les produits animaux provenant des localités touchées par la vache folle, comme il en était le cas pour la dindé». Selon lui, les capitalistes que sont ces distributeurs ne se préoccupent pas de l'individu mais de l'argent. Parlant de l'attribution des terres, Talla Guèye se dit inquiet par les agriculteurs venant de France, reçus par le Président Wade récemment. La question qu'il se pose est de savoir si un jour leurs terres ne leur sera pas confisquées au profit de ces agriculteurs français. Les agriculteurs se sont donné rendez-vous sur ce les mercredi 17 et jeudi 18 janvier 2001 à Koungheul pour le congrès préparatif de la campagne 2001. Pour cela, ils invitent tous les maraîchers à prendre les dispositions utiles pour la collecte hydraulique, la conservation et la commercialisation des produits du maraîchage afin de les communiquer au congrès pour une meilleure campagne agricole à l'année 2001.

**KHADIDIATOU GUÈYE,
STAGIAIRE**

Dakar, le 20 NOV. 2000

LE MINISTRE

OBJET : Stratégie nationale de reboisement pour 2001.

Comme vous le savez, au cours du Conseil des Ministres du jeudi 21 septembre 2000, Monsieur le Président de la République a déploré l'insuffisance quantitative et même qualitative de nos performances nationales en matière de restauration du couvert végétal, malgré les programmes menés jusqu'à présent.

En effet, l'emprise des formations forestières ne cesse de se rétrécir, comme le confirme l'étude FAO des forêts tropicales de 1991 à 1995 qui indique, pour le Sénégal, un recul de 50.000 hectares par an.

Cette situation est d'autant plus inacceptable que le rythme actuel de reboisement avec une moyenne de 15.000 ha par an, ne couvre même pas le tiers de ce rythme de disparition des formations forestières, et que par ailleurs les nouveaux défrichements pour augmenter les superficies agricoles ne se traduisent pas forcément par une augmentation des rendements agricoles.

C'est pour cette raison que Monsieur le Président de la République, conscient du rôle que l'Etat doit jouer en tant que garant de la gestion des ressources naturelles et de l'environnement et devant veiller sur la pérennité des ressources, pour un développement durable, a demandé d'engager sans tarder les préparatifs pour le démarrage des travaux de pépinières, afin qu'il soit possible de produire et de planter 100 millions de plants, pendant la campagne de reboisement 2001.

A Messieurs les Présidents

- *de Conseils régionaux*
- *de Conseils municipaux*
- *de Conseils ruraux*

Bien évidemment, cet objectif fixé pour la reforestation dépasse les seules capacités du service forestier. Il peut cependant être à la portée d'une action synergique de l'ensemble des acteurs impliqués, avec notamment les collectivités locales.

En effet, les nouvelles compétences conférées aux collectivités locales par la loi N° 98-07 du 22 mars 1996 devraient permettre d'intégrer l'arbre dans l'espace rural et urbain en tant que moyen capable de préserver l'environnement et de servir de support à une production durable et diversifiée.

Les principales possibilités à cet effet sont :

L'arbre dans les aménagements agro-sylvicoles, avec des fonctions de protection, d'amélioration de la fertilité du sol et de production de biens importants (bois, fruits, etc.). Les plantations champêtres, la régénération assistée, la gestion des parcs, la délimitation des champs, les bosquets familiaux, les forêts villageoises, les forêts routières, l'arboriculture fruitière et les boisements irrigués des périmètres hydro-agricoles rentrent dans ce cadre ;

L'arbre dans les aménagements sylvo-pastoraux. Les principales opérations à ce niveau sont le développement des plantations fourragères dans les zones d'élevage extensif de façon à enrichir le potentiel pastoral (Acacia senegal, Acacia tortilis, Acacia nilotica var adansonii) et la pratique de la mise en défens pour faciliter la régénération naturelle de certaines espèces ayant une valeur fourragère ;

L'arbre dans la conservation des Eaux et des Sols : Les brise-vent/haies vives, la fixation des dunes, les plantations sur ouvrages conservatoires (micro-cuvettes, bourrelet de niveau, diguettes placées le long des courbes de niveau etc.), sont à retenir ;

L'arbre dans les aménagements spécifiques, comme principales opérations les plantations d'ombrage, les plantations sur les pistes rurales et les rideaux-abris de protection des villages.

A propos de ce dernier point et pour dépasser le cadre terroir, on le sait, à la ville comme à la campagne, l'arbre est irremplaçable pour faire de notre environnement un support agréable de la vie. L'objectif est qu'au moins 15 à 20% des territoires communaux soient sous couvert arboré, que chaque hameau, chaque village, chaque maison soit ombragé.

Dans l'exercice de vos nouvelles compétences, ces interventions doivent être poursuivies intensément avec l'appui-conseil du Service des Eaux et Forêts, cette année plus que par le passé, en exploitant toutes les niches susceptibles d'accueillir les plants de façon complémentaire et intégrée aux activités agricoles, pastorales et sociales des villageois.

En définitive, en l'absence d'un effort vigoureux et soutenu de restauration, le processus de détérioration de l'environnement risque de s'amplifier. C'est pourquoi il vous est demandé, dans l'exercice libre de vos responsabilités, en vous appuyant à la fois sur vos propres moyens, sur les dotations budgétaires de l'Etat et enfin sur les responsables et les élus locaux, de mettre en œuvre des actions significatives qui vont dans le sens de l'atteinte des objectifs fixés au cours du Conseil des Ministres sus-cité.

La planification, la prise en charge et la gestion des activités de la campagne de reboisement se faisant dans le contexte de la régionalisation, je vous saurais gré des dispositions que vous ferez prendre pour engager une large concertation devant aboutir à l'organisation avant la fin du mois de janvier 2001, de vos conférences régionales sur la campagne de reboisement 2001.

P. le Directeur de Cabinet P.o
Le Conseiller Technique



Amadou Lamine NDIAYE